e370 Ch. 39/1 .25 1332

PETIT ABRÉGÉ

DE

GÉOGRAPHIE,

ET

D'HISTOIRE DU CANADA,

SUIVI DE

QUELQUES NOTIONS SUR LA GRAMMAIRE ANGLAISE, ET SUR L'ARITHMETIQUE.

À L'USAGE DES ÉCOLES DU DIOCÈSE.

Seconde Edition, Corrigée et Augmentée.

Montreal:
DE L'IMPRIMERIE DE LOVELL ET GIBSON,
RUE ST. NICOLAS.
1845.

Enrégistré conformément à l'Acte Provincial,
" *Acte pour Protéger la Propriété Littéraire.*"

NOTA.

Le but de ce petit ouvrage, qui renferme plusieurs matières importantes dans un câdre étroit, est 1°. d'épargner aux parens des dépenses qu'ils ne peuvent supporter que difficilement, pour procurer à leurs enfans tous les livres qui traitent de ces différentes branches d'instruction d'une manière plus étendue : 2°. de donner au moins une légère idée de Géographie et de l'Histoire du Canada aux enfans qui, étant parvenus à lire couramment, ne peuvent fréquenter long-tems les écoles. 3o. Les notions grammaticales pourront être utiles surtout aux enfans qui apprennent les vocabulaires et les dialogues contenus dans l'ouvrage intitulé "The Elements of French conversation," et qui n'ont pas les moyens de se procurer la Grammaire de Siret. 4o. Les notions sur l'Arithmétique, ajoutées à cette seconde édition, pourront aider les enfans à répondre aux principales questions qu'on peut leur faire sur ce sujet.

ABREGÉ
DE LA
GÉOGRAPHIE.

NOTIONS PRELIMINAIRES.

La Géographie est la description de la terre. La terre est le globe que nous habitons. La forme de la terre est à peu près ronde ; mais un peu applatie aux pôles.

La terre tourne 1 o. sur elle-même toutes les 24 heures ; ce qui forme les jours ; 2 o. autour du soleil dans l'espace de 12 mois ; ce qui donne les années ; 3 o. elle a de plus un mouvement de balancement sur son axe du nord au sud pendant six mois ; et du sud au nord pendant six autres mois ; ce qui donne les étés et les hivers.

L'A*xe* de la terre est une ligne imaginaire qui passe par le centre de la terre et aboutit aux pôles.

Les *Pôles* sont les deux points où l'axe perce la surface du globe. Celui qui est au nord s'appelle pôle arctique ; celui qui est au sud s'appelle pôle antarctique.

Les 4 points cardinaux sont le Nord ou le Septentrion ; le Midi ou le Sud ; l'Orient ou l'Est ; l'Occident ou l'Ouest. Sur une carte géographique, le Nord est placé au haut, le Midi au bas, l'Orient à la droite de celui qui regarde, et l'Occident à sa gauche.

L'*Equateur* est la ligne circulaire qui sépare le globe en deux parties égales et à égale distance des pôles. La partie du Nord s'appelle hémisphère boréal, et celle du Sud, hémisphère austral.

Quand le soleil est juste vis-à-vis l'Equateur, les jours sont de même longueur que les nuits ; c'est ce qu'on appelle *Equinoxe.*

Le *Méridien* est la ligne circulaire qui fait le tour de la terre, en passant par les deux pôles, et partage le globe en hémisphère oriental, du côté de l'Orient ; et en hémisphère Occidental du côté de l'Oc-

cident. Quand le soleil est au Méridien, il est midi.

Les *Degrés* sont des lignes qui servent à déterminer la position des lieux. Les degrés de latitude sont dans le même sens que l'Equateur. Il y en a 180 ; 90 du côté du Septentrion ; 90 du côté du Midi ! —Les degrés de longitude vont dans le même sens que le Méridien. Il y en a 260 ; 180 du côté de l'Orient, et 180 du côté de l'Occident.

Les *Tropiques* sont deux cercles parallèles à l'Equateur et qui en sont éloignés de 23 degrés et 27 minutes. Celui du Nord s'appelle tropique du Cancer ; celui du Sud, tropique du Capricorne.

Le soleil, dans le mouvement de balancement de la terre, ne les dépasse pas. Lorsqu'il est arrivé au tropique du Cancer, c'est alors le solstice d'été, et les jours sont les plus longs ; et lorsqu'il est arrivé au tropique du Capricorne, c'est le solstice d'hiver, et les jours sont les plus courts.

Les *Cercles Polaires* sont de petits cercles distans des pôles comme les tropiques

le sont de l'Equateur. Celui du Nord s'appelle cercle polaire arctique ; et celui du Sud cercle polaire antarctique.

Les *Zônes* sont les parties de la terre renfermées entre les tropiques et les polaires. Celle qui est entre les tropiques s'appelle Zône torride ; les deux qui sont entre les tropiques et les polaires s'appellent Zônes tempérées ; et les deux dernières depuis les polaires jusqu'aux pôles, Zônes glaciales.

Un *Continent* est une grande étendue de terre non interrompue par la mer.

Une *Ile* est une portion de terre beaucoup plus petite qu'un Continent, et toute environnée d'eau.

On appelle *Groupe* plusieurs îles proches les unes des autres. Si elles sont dans la mer en très grand nombre c'est un *Archipel.*

Une *Presqu'île* est une portion de terre environnée d'eau, excepté d'un côté par où elle touche au Continent.

Un *Isthme* est le morceau de terre qui joint la presqu'île au Continent.

Un *Banc* est un endroit où la mer est peu profonde.

On appelle *Ecueils* ou *Vigies* des rochers à fleur d'eau ; et si ces rochers sont au-dessus de l'eau et que la mer vienne se briser contre avec violence, on les appelle *Rescifs* ou *Brisans.*

Un *Cap* est une pointe de terre élevée qui s'avance dans la mer.

Une *Montagne* est une masse de terre ou de rochers qui s'élève sur la surface du globe. Plusieurs qui se suivent prennent le nom de *Chaîne* ; une montagne en pointe s'appelle *Pic.*

Un *Volcan* est une montagne qui lance du feu. La bouche du volcan s'appelle *Cratère.*

Un *Défilé* est un passage étroit entre deux montagnes.

Un *Désert* est une vaste étendue de terres stériles et inhabitées. Si ces terres sont élevées, elles s'appellent *Steppes* ; si elles sont basses, elles s'appellent *Savannes.*

Une *Côte* est une partie de terre baignée par la mer. Si cette côte est composée de rochers, elle s'appelle *Falaise* ;

si elle est de sable et élevée, elle s'appelle *Dune* ; si elle est plate et découverte, elle s'appelle *Plage*.

—

Une *Mer* ou *Océan* est une grande étendue d'eau salée.

Les mers sont ou *extérieures* aux continens, ou *intérieures* situées au milieu des terres.

Les mers extérieures sont : l'Océan Atlantique, le Grand Océan, la Mer des Indes, l'Océan Glacial Arctique, et l'Océan Glacial Antarctique.

Les principales mers intérieures sont : la Mer Baltique, la Mer Méditerranée, la Mer Rouge et la Mer Caspienne.

Un *Golfe* ou *Baie* est une étendue d'eau qui s'avance dans les terres.

Un *Port* ou *Hâvre* est un lieu où les vaisseaux viennent aborder.

Une *Rade* est un lieu près des côtes, où les vaisseaux pouvant jeter l'ancre sont à l'abri des vents.

Un *Détroit* est une portion de mer resserrée entre deux terres.

Un *Lac* est une grande étendue d'eau douce.

Un *Etang* est un petit lac.

Une *Rivière* est une eau qui coule jusqu'à ce qu'elle se jette dans une autre rivière ou dans la mer.

Un *Fleuve* est une grande rivière.

Un *Ruisseau* est une petite rivière.

La *Source d'une Rivière* est l'endroit où commence la rivière ; l'*embouchure* est celui où elle se jette.

Un *Confluent* est l'endroit où deux rivières se réunissent.

Si l'on descend le courant d'une rivière, l'on a à droite la *rive droite* de cette rivière, et à gauche, sa *rive gauche.*

Le *haut* d'une rivière est l'endroit placé vers sa source, et le *bas* l'endroit placé vers l'embouchure.

Un *Canal* est un cours d'eau qui fait communiquer une rivière à une autre, ou à la mer.

—

La terre se divise en cinq parties ; l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie ; les trois premières forment l'an-

cien continent ; les deux dernières le nouveau.

—

La surface du Globe terrestre a plus de 25 millions et demi de lieues quarrées. Les Mers en occupent les trois quarts. La terre est occupée par environ 800 millions d'habitans, lesquels appartiennent à trois races, la Blanche, la Rouge et la Noire.

res le nou-

a plus de
quarrées.
is quarts.
n 800 mil-
artiennent
uge et la

CHAPITRE I.

—

DE L'AMÉRIQUE.

L'Amérique est un vaste continent borné au Nord par l'Océan Glacial Arctique ; à l'Est par la Baie de Baffin et l'Atlantique ; au Sud par le Détroit de Magellan ; à l'Ouest par l'Océan Pacifique. Elle fut découverte en 1492 par Christophe Colomb. Elle est divisée par l'Isthme de Panama en deux parties qui forment l'Amérique Septentrionale, et l'Amérique Méridionale.

—

ARTICLE Ier.

De l'Amérique Septentrionale.—L'Amérique Septentrionale comprend 5 parties principales, savoir : au Nord les possessions Anglaises et le territoire Russe ; au centre, les Etats-Unis ; au Sud le Mexique et le Guatimala.

SECTION IÈRE.

Possessions Anglaises.—Les possessions anglaises sont le Canada, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et la Nouvelle-Bretagne.

Le Canada est borné au Nord par la Nouvelle-Bretagne ; à l'Est par le golfe St. Laurent ; au sud par le Nouveau-Brunswick ; au Sud et à l'Ouest par les Etats-Unis. Il fut découvert en 1534 par Jacques Cartier. Il appartint à la France jusqu'en 1763 qu'il fut cédé aux Anglais. En 1791 il fut divisé en Haut et Bas-Canada ; mais en 1841 ces deux provinces furent réunies en une seule.

Les principales villes du Canada sont Montréal, capitale de tout le Canada depuis 1844, Québec, ancienne capitale du Bas Canada, les Trois Rivières, Toronto, ancienne capitale du Haut Canada, Kingston, et Bytown. Les principaux villages sont St. Hyacinthe, Chambly, l'Assomption et Ste. Thérèse dans le District de Montréal ; Nicolet dans celui des Trois-Rivières, et Ste. Anne de la Pocatière dans celui de Québec. Ces villages sont devenus im-

portans, parcequ'ils possèdent chacun des maisons d'éducation dans lesquelles s'enseignent les hautes sciences ; Sorel, *gros Bourg*, St. Jean, Laprairie, Berthier, &c.

Montréal est une grande et belle ville située dans l'Isle du même nom, au pied d'une montagne qui fut appelée par Jacques Cartier Mont-royal. Elle s'appelait autrefois *Ville Marie* parcequ'elle fut fondée et mise sous la protection de la Ste. Vierge.

L'Isle de Montréal, qui s'appelait anciennement Hochelaga, est située au confluent du fleuve St. Laurent et de l'Ottawa. Elle a onze lieues et un tiers de long et trois lieues et deux tiers dans sa plus grande largeur. Elle est peuplée par environ 46,000 habitans, et divisée, outre la ville de Montréal, en neuf paroisses, savoir : Lachine, La Pointe-Claire, Ste. Anne du rapide ou du bout de l'Isle, Ste. Geneviève, St. Laurent, le Sault-au-Récollet, la Rivière des Prairies, la Pointe-aux-Trembles et la Longue-Pointe.

C'est en Canada que l'on voit les plus grands lacs, qui sont ; le Lac Ontario, le

lac Erié, le lac Huron, le lac Michigan et le lac Supérieur. Le lac Erié, en se jetant dans le lac Ontario, forme une chûte haute d'environ 172 pieds qu'on appelle la chûte de *Niagara.*

Les principales rivières du Canada sont le fleuve St. Laurent qui est un des plus considérables de l'univers, le Saguenay, le Richelieu et l'Ottawa qui prend sa source à environ 180 lieues de Montréal dans le lac Temiscaming. C'est là que l'Evêque de Montréal envoie régulièrement, tous les ans, depuis 1836, des Missionnaires pour travailler à la conversion des peuplades sauvages environnantes.

Le Nouveau-Brunswick est borné au nord par le Canada ; à l'Est par le golfe St. Laurent ; au sud par la Baie de Fundy ; à l'Ouest par l'Etat du Maine. La capitale est Frédéricton, ville agréablement située sur la rivière St. Jean, à 27 lieues de la Mer.

La Nouvelle-Ecosse est bornée au Nord par le Détroit de Northumberland ; au Nord-Est par le Détroit de Canso ; à l'Est et au Sud par l'Océan ; à l'Ouest

par la Baie de Fundy; au nord-ouest par le Nouveau-Brunswick. La capitale est Halifax, ville qui renferme environ 16,000 âmes.

La Nouvelle Bretagne comprend 1 o. Le Labrador; 2 o. Le territoire de la Baie d'Hudson; 3 o. Le territoire du Nord-Ouest; 4 o. Les terres arctiques situées à l'Est des terres de la Baie d'Hudson et au nord des Possessions Russes.

—

SECTION II.

Possessions Russes.—Les Possessions Russes en Amérique sont bornées au nord par la mer glaciale et le Détroit de Béring; à l'Est par la Nouvelle Bretagne; à l'Ouest par l'*Océan* Pacifique.

—

SECTION III.

Etats-Unis.—Les Etats-Unis sont bornés au nord par les Possessions Anglaises; à l'est par l'Océan Atlantique; au sud par le golfe du Mexique et les Etats Mexicains; à l'Ouest par l'Océan Pacifique. En y comprenant le Texas, ils sont au nombre de 25 dont 6 au nord, 8 au midi et 11 au sud.

Les principales villes des Etats-Unis sont Washington qui en est la capitale, New-York une des plus grandes villes du monde, Philadelphie, Baltimore, Boston, la Nouvelle-Orléans, Albany, etc.

Le Mississippi que les naturels du pays appellaient autrefois le Meschacébé, et qui coule du nord au sud, dans la partie qu'on nomme la Nouvelle-Orléans, est un des fleuves les plus considérables du monde.

—

SECTION IV.

Mexique.—Le Mexique est borné au Nord par les Etats-Unis ; à l'Est aussi par les Etats et le golfe du Mexique ; au Sud-Est par le Guatimala ; au Sud et à l'Ouest par l'Océan Pacifique.

En 1831, la République Mexicaine comprenait 19 Etats, outre 4 territoires et un District Fédéral.

Le Mexique contient beaucoup de mines d'or, d'argent et de cuivre.

La capitale du Mexique est Mexico une des plus belles villes du monde.

SECTION V.

Guatimala.—Le Guatimala ou la République centrale est borné au nord par le golfe du Mexique, à l'Est par la mer des Antilles ; au sud par l'Océan Pacifique ; à l'Ouest par les Etats Mexicains. Il est composé de 5 Etats et d'un district Fédéral. Sa capitale est le Nouveau Guatimala.

—

SECTION VI.

Iles de l'Amérique Septentrionale.—Les principales Iles de l'Amérique Septentrionale sont : Terre-neuve, le cap Breton et l'Isle du Prince Edouard ou Isle St. Jean dans le golfe St. Laurent ; Cuba, St. Domingue, la Jamaïque, &c. dans le golfe du Mexique.

—

ARTICLE II.

Amérique Méridionale.—L'Amérique Méridionale se divise en sept parties principales qui sont la Colombie, la Guyane, le Pérou, le Brésil, les Provinces unies, le Chili et la Patagonie.

Lima capitale de Pérou a donné naissance à Ste. Rose de Lima.

Les Andes ou Cordilières qui règnent dans toute la partie Ouest de l'Amérique Méridionale, et s'étendent dans le Guatimala et le Mexique de l'Amérique Septentrionale, sont comptées parmi les plus hautes montagnes du monde. La rivière des Amazones qui traverse l'Amérique Méridionale d'Occident en Orient est le plus grand fleuve de l'univers. Il a mille lieues de longueur.

La principale île de l'Amérique Méridionale est la Terre-de-feu, située à son extrémité Sud.

Les mines d'or et d'argent abondent dans l'Amérique Méridionale.

Les habitans de la Patagonie passent pour les plus grands hommes. La taille commune des hommes est de 6 à 7 pieds, et celle des femmes de cinq pieds et demi.

Les *Créoles* sont des descendans d'Européens, nés en Amérique ; les *Métis* sont nés de parens dont l'un est blanc et l'autre sauvage ; les *Zambos*, de parens

dont l'un est sauvage et l'autre nègre; les *Mulâtres*, de parens dont l'un est blanc et l'autre nègre ; et les *Quarterons*, de parens dont l'un est blanc et l'autre mulâtre.

CHAPITRE II.

—

DE L'EUROPE.

L'Europe, la plus petite des trois parties de l'ancien continent, est bornée au Nord par la Mer Glaciale ; à l'Est, par les monts Ourals et la Mer Caspienne ; au Sud, par la Mer d'Azof, la Mer Noire, la Mer de Marmara et la Méditerranée ; à l'Ouest, par l'Océan Atlantique. Elle se divise en 16 parties principales, savoir: 4 au Nord : les Iles Britanniques, le Danemark, la Suède avec la Norvège, et la Russie d'Europe : 7 au milieu : la France, la Confédération Suisse, la Hollande, la Belgique, les Etats de la Confédération Germanique ou l'Allemagne, la Prusse et l'Autriche ; 5 au Sud : l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Turquie d'Europe et la Grèce.

ARTICLE 1ER.

Iles Britanniques.—Les Iles Britanniques, situées à l'Ouest de la France, se composent 1 o. de la Grande Bretagne qui renferme l'Angleterre et l'Ecosse, 2 o. de l'Irlande, 3 o. de plusieurs autres Iles situées auprès des deux premières.

La principauté de Galles en Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande, autrefois des Royaumes indépendans, ont été successivement réunis à la couronne d'Angleterre. Elles ne forment plus aujourd'hui qu'un seul gouvernement appellé *Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande.* Le Canada est une des Colonies qui appartiennent à ce Royaume.

La Capitale de l'Angleterre est Londres. Cette ville, en 1829, renfermait 1,300,000 habitans. Elle est la plus commerçante de l'univers. Les principales villes de l'Angleterre sont Liverpool, port de Mer, Oxford et Cambridge qui possèdent chacune une Université célèbre, York, Cantorbery, &c.

La capitale de l'Ecosse est Edimbourg, et Dublin est la capitale de l'Irlande.

ARTICLE II.

Danemark.—Le Danemark est borné à l'Ouest par la Mer du Nord ; à l'Est, par le Kattegat et le Sund ; au Sud, par la rivière d'Elbe. Il a pour capitale Copenhague une des plus fameuses villes de l'Europe et un de ses beaux ports.

—

ARTICLE III.

Suede et Norvège.—La Suéde et la Norvège forment une grande presqu'île bornée au Nord par la Mer Glaciale ; à l'Est, par la Russie et la Mer Baltique ; au Sud, par la Baltique et le Kattegat ; à l'Ouest, par l'Océan Atlantique.

La capitale de la Suède est Stockholm et celle de la Norvège Christiana.

Les extrémités Septentrionales de la Norvège, de la Suède et de la Russie, composent le pays des Lapons qui forment la portion du genre humain qui passe pour la plus petite. La taille commune des hommes est de 4½ pieds.

ARTICLE IV.

Russie.—La Russie d'Europe est bornée au Nord par la Mer Glaciale ; à l'Est, par les Monts Ourals ; au Sud, par la Mer Caspienne, la Mer d'Azof et la Mer Noire : à l'Ouest, par l'Autriche, la Prusse et la Baltique.

La capitale est St. Petersbourg. Une des villes principales de la Russie est Moscou qui fut consumée par les Russes en 1812, à l'arrivée de l'armée victorieuse de Napoléon. L'ancien royaume de Pologne dépend maintenant de la Russie. La capitale est Varsovie.

—

ARTICLE V.

Hollande et Belgique.—La Hollande et la Belgique, autrefois les Pays-Bas, aujourd'hui deux Royaumes séparés, sont bornés au Nord et à l'Ouest, par la Mer du Nord ; à l'Est, par les Etats de la Confédération Germanique ; au Sud, par France.

La Capitale de la Hollande est Amsterdam et celle de la Belgique Bruxelles.

—

ARTICLE VI.

France.—La France est bornée au Nord par la Manche, la Belgique et L'Allemagne ; à l'Est, par l'Allemagne, la Suisse et l'Italie ; au Sud, par la Méditerranée et l'Espagne ; à l'Ouest, par l'Océan Atlantique.

Elle comprend 86 Départements. Elle a pour Capitale Paris. Les villes principales sont Lyon, Bordeaux, Marseille, le Hâvre de Grâce, etc. Ces deux dernières ont chacune un port remarquable.

—

ARTICLE VII.

Suisse.—La Suisse est bornée au Nord et à l'Est par l'Allemagne ; au Sud, par l'Italie ; à l'Ouest, par la France.

Une des principales villes de la Suisse est Genève, qui a été le centre du Calvinisme. La *Diète* où se traitent les affaires qui regardent en général tous les Cantons

de la Suisse, se tient, tous les ans, successivement, à Berne, à Lucerne et à Zurich.

C'est en Suisse qu'on voit les plus hautes Montagnes de l'Europe, qu'on appelle les Alpes et dont une grande partie est toujours couverte de neige. Le Couvent des Religieux du Mont St. Bernard sur les Alpes, est l'habitation la plus élevée de l'Europe.

—

ARTICLE VIII.

Allemagne.—L'Allemagne est bornée au Nord par le Danemark et la Baltique ; à l'Est par la Pologne et la Hongrie ; au Sud, par le Golfe de Venise, l'Italie et la Suisse ; à l'Ouest, par la France et les Pays-Bas.

La Capitale de la Confédération Germanique est Francfort.

—

ARTICLE IX.

Prusse.—La Prusse proprement dite est bornée au Nord par la Baltique et la Russie ; à l'Est, par la Pologne ; au Sud

et à l'Ouest, par la Silésie et la Poméranie.

Sa Capitale est Berlin.

—

ARTICLE X.

Autriche.—L'Autriche est bornée au Nord par la Silésie et la Pologne ; à l'Est, par la Russe et la Turquie ; au Sud, par la Turquie et le Golfe de Venise ; à l'Ouest, par la Sardaigne et la Suisse.

Sa Capitale est Vienne.

—

ARTICLE XI.

Espagne.—L'Espagne est bornée au Nord par la Baie de Biscaie et la France ; à l'Est et au Sud, par la Méditerranée ; à l'Ouest, par le Portugal.

Sa Capitale est Madrid.

—

ARTICLE XII.

Portugal.—Le portugal est borné au Nord et à l'Est par l'Espagne ; au Sud et à l'Ouest, par l'Océan Atlantique.

Sa Capitale est Lisbonne.

ARTICLE XIII.

Italie.—L'Italie est une grande presqu'île en forme de botte, environnée par la Méditerranée, excepté au Nord par où elle tient à la France, à la Suisse et à l'Allemagne.

Elle renferme 1 o. le Royaume de Sardaigne dont la Capital est Turin ; 2 o. le Royaume Lombard-Vénitien, qui a Milan pour Capital ; 3 o. la Principauté de Monaco ; 4 o. les cinq Duchés de Parme, de Modène, de Massa, de Lucques et de Toscane, et la république de St. Marin ; 5 o. les Etats du Pape dont la Capitale est Rome, (cette ville est en même tems la capitale du monde chrétien); 6 o. le royaume de Naples, dont la capitale est Naples.

Les principales villes de l'Italie sont Gènes dans la Sardaigne, Bologne dans les Etats du Pape et Vénise dans le Royaume Lombard-Vénitien.

—

ARTICLE XIV.

Turquie d'Europe.—La Turquie d'Eu-

rope est bornée au Nord par l'Autriche et la Russie : à l'Est, par la Mer Noire ; au Sud, par la Mer de Marmara, l'Archipel et la Grèce ; à l'Ouest, par la Méditerranée.

La capitale est Constantinople, ville fameuse, bâtie par le Grand Constantin.

ARTICLE XV.

Grèce.—La Grèce, située au Sud de la Turquie, comprend la Livadie, la presqu'île de Morée, l'Ile de Nègrepont, et quelques Iles de la Méditerranée. Athènes et Lépante en sont les villes principales.

ARTICLE XVI.

Iles, Volcans, Détroits et Rivières principales de l'Europe.—Les principales Iles de l'Europe, après les Iles Britanniques, sont le Gotland, dans la Mer Baltique ; l'Islande, dans l'Atlantique ; Crète, la Sicile, la Sardaigne, la Corse, patrie du grand Napoléon Bonaparte, et les Iles Baléares, dans la Méditerranée.

Les principaux Volcans sont l'Etna en Sicile, le Vésuve en Italie près de Naples, et l'Hécla en Islande.

Les principaux Détroits sont celui de Constantinople dans la Turquie, et celui de Gibraltar à l'extrêmité de l'Espagne.

Les principales Rivières sont le Volga en Russie; l'Elbe, le Danube et le Rhin en Allemagne, la Seine et le Rhône en France, le Pô en Italie, le Guadalquivir et le Tage en Espagne, et la Tamise en Angleterre.

CHAPITRE III.

—

DE L'ASIE.

L'Asie la plus grande des trois parties de l'ancien continent est bornée au Nord par la Mer Glaciale ; à l'Est, par l'Océan Pacifique ; au Sud, par la Mer des Indes ; à l'Ouest, par la Mer Rouge, l'Isthme de Suez, la Méditerranée, la Mer Noire, la Mer d'Azof et la Russie d'Europe.

De toutes les parties du monde, l'Asie est la plus intéressante par les souvenirs historiques. C'est là que l'homme fut créé ; c'est là que vécurent les anciens patriarches et que Dieu donna sa loi au peuple Hébreu par Moïse ; c'est là que se formèrent les premiers et les plus vastes empires ; c'est de là que sortirent les différentes colonies qui ont peuplé successivement l'Afrique, l'Europe, l'Amérique et l'Océanie. Enfin c'est en Asie qu'est né Notre-Seigneur-Jésus-Christ. C'est là

qu'il a prêché son Evangile et qu'il est mort pour le salut de tous les hommes.

L'Asie peut se diviser en 11 grandes contrées, savoir : au nord, la Sibérie ; au centre et à l'Est, l'Empire Chinois et celui du Japon ; au sud, l'Indo-Chine ou la presqu'île au de là du Gange, et l'Indoustan ou la presqu'île en deçà du Gange ; à l'Ouest, le Caboul, la Tartarie, la Perse, l'Arabie, la Caucasie et la Turquie d'Asie.

Les principales villes de l'Asie sont : Tobolsk, capitale de la Sibérie ; Pékin, capitale de la Chine et la plus grande ville de l'univers,—on y compte un million et demi d'habitans ; Nankin, seconde ville de la Chine et autrefois la capitale de cet empire,—c'est dans cette ville que l'on voit une fameuse tour de porcelaine à neuf étages, au tour de laquelle sont suspendues quantité de petites cloches qui, agitées par le vent, rendent un son très agréable ; Jeddo, capitale du Japon ; Méaco seconde ville de l'empire ; Bénarès, Delhi, Agra dans l'Indoustan ; Pégu dans l'Indo-Chine ; Candahor dans l'Afghanistan ; Boukhara dans la Tartarie ; Téhéran, ca-

pitale de la Perse ; Ispahan, ancienne capitale de ce royaume ; La Mecque, patrie du faux prophète Mahomet, et Médine, qui renferme son tombeau, toutes deux dans l'Arabie ; Georgiefsk capitale de la Caucasie ; enfin, dans la Turquie d'Asie, Jérusalem où se sont accomplis la plupart des mystères du christianisme,—cette ville possède le St. Sépulcre dans une église bâtie sur le Calvaire ; Bethléem située sur une montagne couverte de vignes et d'oliviers,—cette petite ville a vu naître le Sauveur du monde.

Les principales Iles de l'Asie sont celles du Japon et l'Ile Formose dans la Mer Pacifique ; l'Ile de Ceylan dans la Mer des Indes, et celle de Chypre dans la Méditerranée.

Les principales presqu'îles sont celles de Kamtchatka, de la Corée, de Malaca, l'Indoustan et l'Arabie.

Les principales montagnes sont les Monts Ourals qui séparent l'Asie de l'Europe ; les monts Belours toujours couverts de neige ; les monts Himalaya les plus élevés du globe,—le Dawaladjiri qui en

fait partie est à 25,300 pieds, c'est-à-dire, à deux lieues au dessus du niveau de la mer ; le Caucase ; le Taurus auquel appartient le mont Ararat en Arménie, et sur lequel s'arrêta l'arche de Noé, à la fin du déluge.

Les principaux Fleuves sont l'Obi, l'Inesseï et le Léna dans la Sibérie, le Seghalien en Chine, l'Inde et le Gange dans l'Indoustan.

CHAPITRE IV.

—

DE L'AFRIQUE.

L'Afrique est généralement habitée par des nègres. Elle est bornée au Nord par la Méditerranée : à l'Est, par l'Isthme de Suez, le golfe Arabique ou la Mer Rouge et la mer des Indes : au Sud, par le grand Océan Austral ; à l'Ouest, par l'Océan Atlantique.

Elle peut se diviser en 15 contrées principales, savoir : au Nord-Est, l'Egypte, la Nubie et l'Abyssinie ; au Nord, la Barbarie et le Sahara ou Grand Désert ; à l'Ouest, la Sénégambie, la Guinée et le Congo ; au centre, la Nigritie et la Cafrerie qui comprend un vaste territoire inconnu ; au Sud, la Colonie du Cap de Bonne-Espérance et les Hottentots ; à l'Est, les côtes d'Ajan y compris le royaume d'Adel, de Zanguebar, de Mozam-

bique et de Safala, et l'Empire de Monomotapa ou de Mocaranga.

Les principales villes de l'Afrique sont le Caire, capitale de l'Egypte, Alexandrie seconde ville de l'Egypte,—cette ville fut fondée par Alexandre le Grand ; Alger, capitale de l'Algerie dans la Barbarie. Cette ville fut prise en 1830 par les Français.

Les principales montagnes de l'Afrique sont celles du mont Atlas, qui se divise en plusieurs chaines parallèles, lesquelles traversent le Nord de l'Afrique.

Les principales Iles de l'Afrique sont celles de Madagascar dans la Mer des Indes,—cette Ile a 375 lieues de longueur et 115 de largeur ; les Açores, les Iles Madères, les Canaries et les Iles du Cap-Vert dans l'Océan Atlantique. Celle de Ste. Hélène qui n'est qu'un petit rocher au milieu de cet Océan, est devenue célèbre par la captivité et la mort de Napoléon.

CHAPITRE V.

—

DE L'OCÉANIE.

L'*Océanie* qu'on appelle quelquefois *Australasie* est une grande étendue d'Iles situées dans le Grand Océan au Sud-Est de l'Asie, à l'Est de l'Afrique et à l'Ouest de l'Amérique.

Elle comprend trois parties principales : 1°. à l'Ouest, l'archipel Indien qui renferme les Iles de la Sonde [Java, Sumatra, etc.], Bornéo, les Philippines, les Moluques, etc.; 2°. au Sud, l'Australie qui renferme la Nouvelle-Hollande, la terre de Van-Diémen, la Nouvelle-Guinée; la Nouvelle Zélande, etc.; 3°. au Nord et à l'Est, la Polynésie qui renferme aussi un grand nombre d'Iles, entre autres les Iles Sandwich.

L'on peut regarder la Nouvelle-Hollande comme un continent ; car cette Ile a 900 lieues de long et 700 de large.

(FIN DE LA GÉOGRAPHIE.)

PROBLÈMES

SUR L'USAGE DU

GLOBE TERRESTRE.

I.

TROUVER LA LATITUDE D'UN LIEU DONNÉ.

Règle.—Il faut amener l'endroit donné vers cette partie du méridien de cuivre ou de carton dont le globe est muni, qui se trouve gradué et qui passe par les deux pôles et coupe l'équateur à angles droits ; le degré marqué immédiatement au-dessus du lieu sera sa latitude. Si l'endroit se trouve vers le côté Nord de l'équateur, sa latitude sera Septentrionale, et Méridionale, s'il se trouve vers le côté Sud.

II.

TROUVER TOUS LES ENDROITS QUI ONT LA MÊME LATITUDE QUE CELLE D'UN LIEU DONNÉ.

Règle.—Il faut amener le lieu donné

vers cette partie du méridien de cuivre qui est gradué de l'équateur aux pôles, et en observer la latitude ; on tourne ensuite le Globe sur son axe, et tous les points qui passeront sous le degré du méridien observé auront la latitude demandée.

III.

TROUVER LA LONGITUDE D'UN LIEU DONNÉ.

Règle.—On amène ce lieu sous le méridien, et le nombre de degrés que l'on compte sur l'équateur, au point d'intersection de ces deux grands cercles, à partir du méridien de Londres, sera la longitude demandée.

IV.

TROUVER TOUS LES LIEUX QUI ONT LA MÊME LONGITUDE QU'UN LIEU DONNÉ.

Règle.—Amenez le lieu au méridien de cuivre du Globe, et tous les endroits qui se trouveront sous ce méridien, d'un pôle à l'autre, auront la même longitude.

V.

TROUVER LA LATITUDE ET LONGITUDE D'UN LIEU.

Règle.—Amenez le lieu donné vers le méridien de cuivre ; le nombre de degrés comptés sur ce méridien, est sa latitude ; et le degré compté sur l'équateur, à l'intersection de ces deux grands cercles, est la longitude cherchée.

VI.

TROUVER UN LIEU QUELCONQUE, LORSQUE SES LATITUDE ET LONGITUDE SONT DONNÉES.

Règle.—On cherche la longitude du lieu sur l'équateur, et on l'amène sous le méridien de cuivre ; ensuite, en recherchant la latitude donnée sur le méridien, on y trouvera le lieu cherché.

VII.

TROUVER LA DIFFÉRENCE EN LATITUDE DE DEUX LIEUX DONNÉS.

Règle.—On amène un des deux endroits sous le méridien de cuivre, et on

marque le degré de latitude, soit nord, soit sud ; ensuite, on en fait autant pour l'autre lieu, et la soustraction donne la différence en latitude demandée.

VIII.

TROUVER LA DIFFÉRENCE EN LONGITUDE ENTRE DEUX LIEUX DONNÉS.

Règle.—On amène un des deux lieux sous le méridien de cuivre, et on en remarque la longitude exprimée sur l'équateur; on fait la même opération pour l'autre endroit donné, et l'arc de l'équateur, qui se trouve entre les deux points observés, sera la différence en longitude cherchée.

IX.

TROUVER LA DISTANCE QUI CONSISTE ENTRE DEUX LIEUX DONNÉS.

Règle.—On obtient cette distance avec un fil dont la longueur égale celle de la distance entre les deux lieux sur le Globe. On l'applique ensuite sur l'équateur où l'on trouve combien il marque de degrés. On multiplie ensuite ces degrés par 20 pour avoir le nombre de lieues ou par 60 pour avoir le nombre de milles.

X.

UN LIEU ÉTANT DONNÉ SUR LE GLOBE, TROUVER TOUS CEUX QUI SONT A LA MÊME DISTANCE QU'UN AUTRE LIEU DONNÉ.

Règle.—Posez le bout d'un fil sur le premier lieu et l'autre bout sur l'autre lieu. Un cercle décrit du premier comme centre de circonférence et avec le rayon de la distance qui la sépare, passera par tous les lieux qui ont la même distance.

XI.

LA LATITUDE D'UN LIEU ÉTANT DONNÉE AVEC SA DISTANCE D'UN AUTRE, ON DEMANDE DE TROUVER CE MÊME LIEU.

Règle.—La distance étant donnée en lieues, on doit d'abord les convertir en degrés, en divisant le nombre par 20, ou par 60 pour obtenir les milles ; ensuite on mesure sur l'Equateur ce nombre de degrés avec un fil, puis on applique un des bouts du fil sur le lieu connu et on en porte l'autre extrémité vers l'O-

rient ou l'Occident, selon que le lieu cherché se trouve à l'Est ou à l'Ouest du lieu connu, jusqu'à ce que les degrés de la distance fassent intersection avec le parallèle de latitude donné ; ce point d'intersection sera le lieu cherché.

Exemple —Un lieu est à la latitude de 60 degrés Nord et à 382 lieues de Londres, avec une longitude orientale. Quelle est sa position géographie ?

R. On divise 382 lieues par 20 ; le quotient donnera 19°., d'où l'on conclut que le lieu cherché est St. Pétersbourg.

XII.

TROUVER LES ANTIPODES DES HABITANS D'UN LIEU DONNÉ.

Règle.—On place les pôles du Globe dans l'horison ; on amène le lieu donné sous le Méridien de cuivre ; on porte l'aiguille du cadran horaire sur le chiffre 12 ; on fait faire au Globe une demie-circonférence, et sous le même degré de latitude dans l'hémisphère opposé, on aura les antipodes.

XIII.

L'HEURE ACTUELLE ET L'ENDROIT ÉTANT DONNÉS, TROUVER L'HEURE QU'IL EST A TOUT AUTRE LIEU.

Règle.—On amène le lieu dont on connait l'heure sous le Méridien de cuivre ; on met l'aiguille du cercle horaire sur 12 heures ; on tourne le Globe jusqu'à ce que l'autre lieu passe au Méridien, et les heures parcourues par l'aiguille indiqueront la différence en tems entre les deux lieux.

XIV.

L'HEURE ET LE LIEU ÉTANT CONNUS, ON DEMANDE DE TROUVER TOUS LES ENDROITS DU GLOBE OÙ IL EST MIDI OU TOUTE AUTRE HEURE.

Règle.—On amène le lieu donné sous le Méridien de cuivre et on pose l'aiguille sur 12 heures ; ensuite comme la différence en tems entre le lieu donné et les lieux cherchés est toujours connue par le problême, si l'heure des lieux cherchés vient avant celle du lieu connu, on tourne

le Globe vers l'Est, jusqu'à ce que l'aiguille ait décrit autant d'heures que la différence en tems marque ; mais si l'heure des lieux cherchés vient après celle du lieu connu, alors on tourne le Globe vers l'Ouest, en observant que l'aiguille parcourt le même nombre d'heures, et dans chaque cas, tous les lieux cherchés se trouveront immédiatement sous le Méridien de cuivre.

ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE DU CANADA.

CHAPITRE I.

Depuis la découverte du Canada par Jacques Cartier, jusqu'à la première prise de Québec par les Anglais en 1629.

L'Amérique ayant été découverte en 1492 par Christophe Colomb, aussitôt plusieurs nations européennes s'empressèrent d'y faire des établissemens. En 1523, François I. Roi de France, envoya Verazani pour faire des découvertes sur ce nouveau continent ; mais celui-ci n'eut aucun succès dans les trois voyages qu'il fit dans ce dessein.

En 1534, Jacques Cartier fut nommé pour continuer les découvertes de Verazani. Il partit de St. Malo, le 20 avril de la même année. Après avoir abordé l'Ile de Terre-neuve, il se dirigea vers le

continent et entra dans une Baie profonde où il souffrit beaucoup de la chaleur: c'est pourquoi il l'appela la *Baie des Chaleurs.* Il trouva le pays fort beau et en prit possession au nom du Roi de France.

L'année suivante, il fit un second voyage et il entra dans une Baie à laquelle il donna le nom de *Baie St. Laurent*, parce que ce jour-là on célébrait la fête de St. Laurent. Ce nom s'est ensuite étendu au golfe et au fleuve, qui s'y décharge. Il remonta ce fleuve et le 14 septembre, il arriva à l'entrée de la petite rivière *St. Charles* près de Québec. Le lendemain de son arrivée, il reçut la visite de *Donacona*, chef de la bourgade de *Stadaconé*, qui était située sur l'éminence où est maintenant bâtie la haute ville de Québec.

Le 19, il quitta ce lieu pour remonter le fleuve, et le 10 octobre, il arriva devant *Hochelaga*, bourgade sauvage, située à l'endroit où est aujourd'hui Montréal. Pendant le séjour qu'il y fit, il monta sur la montagne, au pied de laquelle était bâtie la bourgade. Il donna à cette mon-

agne le nom de *Mont-Royal* ou *Mont-Réal*, comme l'on s'exprimait de son ems.

Jacques Cartier, dans la description u'il fait de la bourgade d'Hochelaga, dit u'elle était à peu près circulaire ; que rois enceintes de palissades y renfermaient environ 50 cabanes, longues de lus de 50 pas chacune, et larges de 14 u 15. On entrait dans la bourgade par ne seule porte, au dessus de laquelle, ussi bien que le long de la première enceinte, régnait une espèce de galerie, où on montait avec des échelles, et qui était ourvue de pierres et de cailloux, pour la éfense de la place.

Lorsque les Français s'établirent dans e Canada, cette vaste région était couerte de forêts remplies de toutes sortes e gibiers. Le poisson abondait aussi ans les lacs et les rivières. Le Nord du anada était habité par les *Esquimaux ;* e long de la Mer au Sud du golfe étaient s *Souriquois*, les *Cannibas* et les *Abénauis*. En remontant le fleuve, on trouait les *Montagnais*. Les *Algonquins*

occupaient les bords du fleuve depuis Québec jusqu'à Montréal. Au midi des lacs Erié et Ontario était la nation *Iroquoise* composée de cinq tribus, savoir : les *Agniers*, les *Onnontagués*, les *Goyongouins*, les *Onnéyouths*, et les *Tsonnonthouans*. Au Nord-Ouest des Iroquois, entre les lacs Erié et Huron, était la tribu nombreuse des *Hurons*, et les *Outaouais* occupaient les bords de la rivière de l'Ottawa. La plupart de ces Sauvages, excepté les Iroquois, étaient de mœurs douces dans le commerce ordinaire de la vie ; mais dans leurs guerres, ils étaient tous d'une cruauté révoltante. Ils tourmentaient leurs prisonniers de la manière la plus horrible, et poussaient la barbarie jusqu'à les manger.

En 1540, M. François de Roberval ayant reçu du Roi de France la commission de poursuivre les découvertes en Canada, il y vint avec le titre de Vice-Roi et de Lieutenant-Général. Il eut le malheur de périr avec tous ceux qui l'accompagnaient dans un troisième voyage qu'il fit en ce pays. Ce malheur fut cause

qu'il s'écoula près d'un demi siècle, sans qu'on pensât de nouveau, en France, à établir une colonie dans le Canada. Enfin en 1598, le marquis de la Roche y fut envoyé avec les mêmes pouvoirs que le Sieur de Roberval. Il passa près de l'*Ile au Sable* où il débarqua quarante malheureux qu'il avait tirés des prisons de France. Il visita ensuite les Côtes de l'Acadie, et après avoir pris toutes les connaissances dont il croyait avoir besoin, il retourna en France. Il y éprouva de grands contre-tems, et il mourut de chagrin, après avoir fait, pour l'établissement de sa colonie, de grandes et inutiles dépenses. Après sa mort, il se forma une compagnie qui obtint le privilége de la traite des pelleteries en Canada.

En 1603 MM. de Champlain et Pontgravé vinrent jusqu'à Tadoussac à l'embouchure du Saguenay, où ayant laissé leurs vaisseaux ils remontèrent le fleuve St. Laurent sur un bateau léger, jusqu'au Sault St. Louis. Ils n'ont fait aucune mention de la bourgade d'Hochelaga,

dans l'île de Montréal, décrite par Jacques Cartier. Il paraît qu'elle n'existait plus.

L'année suivante, Henri IV, Roi de France, ayant donné à M. de Monts le titre de Vice-Amiral et de Lieutenant Général dans toute l'étendue du Canada, celui-ci y vint avec M. de Champlain, et fonda Port-Royal dans la Baie Française ou de Fundy en Acadie. Monsieur de Champlain, ayant examiné soigneusement où il pourrait fixer l'établissement que le Roi et son Conseil voulaient qu'on fit sur le St. Laurent, choisit le lieu même où était situé le village de *Stadaconé*, qui en Algonquin s'appelait *Quebeio* ou *Quelibec*, d'où lui est venu probablement le nom de Québec. Il ne commença cependant cet établissement que le 3 Juillet 1608.

En 1609, les Algonquins, les Montagnais et les Hurons recherchèrent son alliance, et lui demandèrent de les accompagner dans une expédition contre les Iroquois. Il partit avec ses alliés et deux Français : il remonta la Rivière des Iroquois ou Richelieu, aujourd'hui rivière Chambly, jusqu'au Lac Champlain au-

quel il donna son nom. Le lendemain, dès que le jour parut, il plaça ses deux Français et quelques Sauvages dans les bois, pour prendre les ennemis en flanc : ceux-ci étaient au nombre de deux cents. Quand les deux partis furent en présence, les Algonquins et les Hurons s'arrêtèrent et se partagèrent en deux bandes ; ils laissèrent le milieu à Mr. de Champlain. Celui-ci habillé à l'européenne, avec son arquebuse et ses autres armes, fut pour les Iroquois un spectacle nouveau et singulier ; mais quand ils virent que du premier coup de son arquebuse où il avait mis quatre balles il renversa morts deux de leurs chefs, et blessa dangereusement le troisième, leur frayeur fut égale à leur étonnement, et ils ne songèrent plus qu'à fuir. Deux ans après, il fit, avec les mêmes Sauvages, une seconde expédition contre les Iroquois, et elle fut aussi heureuse que la première.

Les premiers Jésuites qui vinrent dans cette partie du Nouveau-Monde, furent les PP. Masse et Biart. Ils arrivèrent à Port-Royal en Acadie, le 12 Juin 1611.

En 1615, M. de Champlain, qui était passé en Europe l'année précédente, amena avec lui quatre Récollets qui s'établirent à Québec. Peu de tems après son retour; les Hurons le prièrent de les accompagner dans une nouvelle expédition qu'ils allaient faire contre les Iroquois. Il y consentit ; mais cette expédition fut malheureuse ; il y fut blessé grièvement.

Deux ans plus tard les Sauvages confédérés tramèrent, on ne sait pour quelle raison, une conspiration contre les Français : elle fut heureusement découverte par un Frère Récollet, qui vint à bout de les faire renoncer à leur mauvais dessein.

En 1621, les Iroquois parurent en armes jusque dans le centre de la Colonie. Un de leurs partis fut repoussé près du Sault St. Louis : un autre, au contraire, ravagea tous les environs du Couvent des Récollets, sur la rivière St. Charles à Québec, où il y avait un petit fort ; puis il se retira. Mr. de Champlain n'avait pas de forces suffisantes pour réprimer ces barbares. Il bâtit donc en pierres le fort de Québec, en 1624, et aussitôt après

l'avoir achevé, il passa en France pour y chercher du secours. L'année suivante, les PP. Masse, de Brebeuf et Chs. Lallemant, Jésuites, arrivèrent au Canada. Ce fut en 1627 que se forma une compagnie de cent associés pour le soutien de la Colonie. Cette compagnie avait à sa tête le Cardinal de Richelieu.

CHAPITRE II.

Depuis la prise de Québec par les Anglais, jusqu'à l'horrible massacre des Français par les Iroquois dans l'Ile de Montréal en 1689.

L'année 1629 fut remarquable par la prise que les Anglais firent de Québec et de tous les postes que les Français avaient en Acadie. Ils en demeurèrent les maîtres jusqu'à 1632, et ils les rendirent aux Français à la suite de la paix qui se fit entre les deux nations. Alors M. de Champlain revint comme Gouverneur en Canada. Plusieurs missionnaires Jésuites vinrent aussi. Ces derniers en 1635, établirent à Québec un collége pour l'instruction des enfans français et sauvages. Ce fut vers la fin de décembre de la même année, que mourut à Québec M. de Champlain. Il fut universellement regretté. C'était un homme de bien, qui avait des vues droites et un grand fond de religion.

En 1639, trois Sœurs Hospitalières partirent de la ville de Dieppe, en France, et arrivèrent à Québec pour commencer l'établissement de l'Hôtel-Dieu de Québec, qui fut fondé par Mad. la Duchesse d'Aiguillon. Trois Sœurs Ursulines, parties aussi de la même ville et dans le même tems, vinrent commencer celui des Ursulines, qui fut fondé par Madame de la Peltrie. Ces deux établissemens furent le fruit du zèle des Jésuites.

Vers l'an 1640, des personnes puissantes tant ecclésiastiques que laïques, s'associèrent sous le nom de *Compagnie de Montréal*, pour le soutien de la religion catholique en Canada, et la conversion des Sauvages. L'année suivante, M. Paul de Chomedey Sr. de Maison-Neuve, un des associés, y amena plusieurs familles dans le dessein de faire un établissement dans l'Ile de Montréal. Comme la saison était trop avancée pour se rendre de suite dans cette île, il passa l'hiver à Québec, et le printems suivant, il vint débarquer, avec son monde, le 17 mai, sur la pointe nommée depuis Pointe-à-

Callières. Le lendemain, le R. P. Vimont, Supérieur des Jésuites, célébra la messe dans une petite chapelle, qui avait été bâtie pour cette fin. Bientôt après, une nouvelle recrue arriva de France, puis une troisième l'année suivante. L'établissement fut nommé *Ville-Marie*, prit la forme d'un commencement de ville et fut entourée d'une palissade de pieux debout. Il date de 1642.

La Sœur Marguerite Bourgeois arriva à Montréal pour la première fois en 1653, et elle y fonda la Communauté des Filles de laCongrégation de Notre-Dame.

En 1657, plusieurs prêtres de St. Sulpice ayant à leur tête M. de Quaylus, y vinrent aussi, mais seulement en qualité de missionnaires ; car ce ne fut qu'en 1663 que la *Compagnie de Montréal*, dont leur Communauté faisait partie, leur abandonna, par contrat de donation pure, simple et irrévocable, en date du 9 mars, tout le domaine, les Seigneuries, métairies, terres et autres droits sur l'île de Montréal.

En 1659, Mlle. Mansé, qui depuis 1642 était Administratrice de l'Hôpital de

Montréal, et qui était passée en France pour obtenir du secours, amena trois Religieuses Hospitalières tirées du Couvent de la Flèche, fondé depuis peu par M. de la Dauversière.

En 1659, arriva aussi à Québec, en qualité de Vicaire Apostolique, Monseigneur Frs. de Laval, accompagné de plusieurs prêtres séculiers. D'autres prêtres vinrent le joindre les années suivantes, et à mesure qu'ils arrivèrent, ils furent mis en possession des cures dont les Religieux avaient été chargés jusque-là, parce qu'ils étaient les seuls prêtres qu'il y eut alors en Canada, si l'on en excepte ceux de l'Ile de Montréal.

Cependant les Iroquois continuaient toujours à faire la guerre aux sauvages alliés des Français, et harcelaient sans cesse ces derniers dans leurs nouvelles habitations. De 1646 à 1649, ils traitèrent fort inhumainement le Père Bressani et massacrèrent les Pères Jogues, Daniel, Garnier, Gabriel Lallemant et de Brebeuf. Ces deux derniers furent tourmentés avec une cruauté inouïe. En

1661, deux prêtres du séminaire de Montréal, M. LeMaître qui revenait de dire la messe à la campagne, et M. Vignal qui s'en allait à l'île à la Pierre, périrent aussi sous les coups de ces barbares. Un autre fléau, la *coqueluche*, fit aussi du ravage parmi les Français et les Sauvages.

Pendant cette période, Monsieur de Montmagny avait succédé à M. de Champlain dans le Gouvernement de la Colonie. Il y fut remplacé par M. d'Aillebout ; celui-ci par M. Lauson ; M. Lauson par M. D'Argenson et M. D'Argenson par M. d'Avaugour. Le premier soin de M. d'Avaugour fut de visiter tous les postes de son Gouvernement.

Après cette visite, il demanda du renfort en France, et on lui envoya 400 hommes de troupes. La joie que procura ce renfort fut troublée par la dissention qui éclata entre le Gouverneur et l'Evêque, au sujet de la traite d'eau de vie avec les Sauvages. Le Prélat passa en France pour porter ses plaintes au pied du trône. Le Roi lui donna gain de cause ; et il y a lieu de croire que ce fut

à sa demande que M. d'Avaugour fut rappelé.

Les années 1662 et 1663 furent remarquables par une suite de violens tremblemens de terre et de plusieurs phénomènes, qui jetèrent l'épouvante dans la Colonie et produisirent la conversion de plusieurs pécheurs endurcis.

Pendant la dernière de ces deux années, M. de Mésy remplaça M. d'Avaugour, et le Gouvernement Royal fut établi dans le Canada. L'Edit de création portait que le Conseil serait composé du Gouverneur-Général, de l'Evêque, de l'Intendant, de quatre Conseillers, d'un Procureur Général, et d'un Greffier en chef.

M. de Mésy se brouilla aussi avec l'Evêque et les principaux employés. En conséquence sa commission de Gouverneur du Canada fut révoquée ; mais il mourut avant de l'avoir appris. Il eut pour successeur M. Daniel de Rémi, Seigneur de Courcelles. Sous ce dernier, la petite vérole ravagea le Nord du Canada et acheva de dépeupler presqu'entière-

ment ces vastes contrées. Le Marquis de Tracy, qui avait été nommé Vice-Roi en Amérique, fit construire les forts de Sorel, de Chambly et de Ste. Thérèse, pour mettre la Colonie à l'abri des incursions des Iroquois. Il alla ensuite les attaquer dans leur premier village et le brûla.

Du tems de M. de Courcelles encore, le Conseil Supérieur rendit, en 1667, un Arrêt portant que les dîmes ne seraient levées qu'au 26ème. et qu'elles seraient payées en grains. L'érection de Québec en Siége Episcopal se fit en 1674, à l'instance de Louis le Grand qui dota cet Evêché, et qui avait consenti à la fin, qu'il dépendît immédiatement du St. Siége, mais sans cesser d'être uni à l'Eglise de France.

Le Comte de Frontenac succéda à M. de Courcelles en 1672. Il ne tarda pas à se brouiller avec les Missionnaires, au sujet de la traite de l'eau de vie. Il fit emprisonner un prêtre du Séminaire de Montréal, ainsi que le Gouverneur de cette ville. Il se brouilla ensuite avec

l'Intendant de la Colonie, exila de sa propre autorité le Procureur Général et deux des Conseillers. Tous ces actes arbitraires forcèrent la Cour de France à le rappeler, et à son départ la paix fut rétablie dans la Colonie.

M. de la Barre remplaça le Comte de Frontenac en 1682. Pendant son administration, il porta la guerre chez les Iroquois. Le succès de cette entreprise ne lui fut point honorable. Il montra beaucoup de faiblesse dans le traité de paix qu'il fit avec eux. Cela fut cause qu'il fut rappelé en 1686. Il eut pour successeur le Marquis de Denonville. Celui-ci déclara aussi la guerre aux Iroquois. Il pénétra dans le Canton de Tsonnonthouan, en détruisit toutes les cabanes, brûla 400,000 minots de blé d'inde et tua une immense quantité de pourceaux. Quelques jours après, les Iroquois firent des propositions de paix, et elles furent acceptées. En 1689 le 25 août, ces ennemis perpétuels des Français firent une descente pendant la nuit, à Lachine, près de Montréal. Ils étaient

au nombre de quinze cens. Ayant trouvé tout le monde endormi, ils mirent le feu aux maisons, et ils massacrèrent impitoyablement les hommes, les femmes et les enfans. Plus de deux cents personnes périrent dans ce massacre. Ils s'avancèrent ensuite jusqu'à une lieue de Montréal, en exerçant les mêmes cruautés, et quand ils furent las de ces horreurs, ils emmenèrent dans leurs villages 200 prisonniers qu'ils firent brûler à petit feu.

En 1688, la population française du Canada, en y comprenant le Gouvernement de l'Acadie, se montait à 12,249 personnes.

CHAPITRE III.

—

Depuis le massacre des Français par les Iroquois, jusqu'à la cession du pays aux Anglais, en 1763.

En 1689, la même année de l'horrible massacre des Français par les Iroquois, le Comte de Frontenac fut envoyé de nouveau comme Gouverneur en Canada. Si l'on n'avait pas oublié ses fautes, on avait lieu d'espérer que les chagrins qu'elles lui avaient causés le porteraient à se conduire avec plus de modération. Il porta la guerre dans la Nouvelle York et la Nouvelle Angleterre. Les succès qu'il y eut n'eurent point de suite. L'année suivante, les Anglais firent une tentative pour s'emparer de Québec. Ils bombardèrent la ville pendant quatre jours, mais ils furent reçus si vigoureusement par les assiégés, qu'ils furent obligés de se retirer après avoir perdu 600 hommes, 10 vaisseaux et plusieurs canons.

En 1694, plusieurs particuliers, à la

tête desquels était le Sieur Charon, s'associèrent pour fonder et établir l'Hôpital-Général à Montréal. Le but était d'y retirer les pauvres enfans orphelins, les vieillards et les infirmes du sexe masculin. Cet établissement a passé entre les mains des Sœurs Grises en 1753, et l'on y reçoit depuis les enfans, les vieillards et les infirmes des deux sexes.

Cependant les Iroquois continuaient toujours à faire des incursions dans le pays. En 1695, ils furent complètement défaits par M. de la Durantaye, dans un combat près de Boucherville. L'année suivante, M. de Frontenac brûla le fort et les villages du canton d'Onneyouth. Pendant que celui-ci ravageait ainsi le pays des Iroquois, M. d'Iberville remportait plusieurs avantages sur les Anglais à Terre-Neuve et dans la Baie d'Hudson.

Le comte de Frontenac mourut l'année 1698, âgé de 78 ans, et fut remplacé par M. de Callières qui possédait toutes les qualités requises pour les circonstances où il se trouvait.

L'année 1701 fut remarquable par la

paix générale qui fut signée à Montréal, avec toutes les tribus sauvages, qui y envoyèrent leurs députés. Cette paix ne dura que deux ans. M. de Callières mourut à Québec, en 1703, autant regretté que le méritait le général le plus accompli que la Colonie eût encore possédé. Il fut remplacé par le Marquis de Vaudreuil.

En 1704 et 1705, les Anglais firent des tentatives inutiles pour s'emparer de quelques places dans l'Acadie. En 1710, ils se rendirent maîtres de Port-Royal. L'année suivante, ils mirent en mer une flotte de 95 voiles pour venir s'emparer de Québec ; mais cette flotte fit naufrage dans le fleuve St. Laurent ; huit gros vaisseaux furent submergés et 3,000 hommes périrent.

En 1712, les gouverneurs généraux du Canada et des Colonies Anglaises reçurent ordre de leurs Souverains de faire cesser tout acte d'hostilité entre les sujets et les alliés des deux nations. Par le traité conclu entre Louis XIV, Roi de France et Anne, Reine d'Angleterre, la France cédait à l'Angleterre l'Acadie,

avec la ville de Port-Royal, appelée depuis Annapolis, et tout ce que les Français avaient possédé jusqu'alors dans l'Ile de Terre-Neuve et à la Baie d'Hudson ; se réservant seulement l'Ile Royale ou du Cap-Breton et celle de St. Jean.

En 1720, la population de Québec était de 7,000 âmes et celle de Montréal de 3,000.

En 1721, il y eut à Montréal un incendie considérable dans lequel 160 maisons furent détruites par les flammes. Le feu avait pris à l'Hôtel-Dieu. Quatre ans plus tard, un vaisseau français qui venait à Québec avec environ 250 passagers, se brisa sur la Côte de l'Ile Royale près de Louisbourg. Il y avait à bord plusieurs officiers de mérite, des prêtres séculiers, des Jésuites, des Récollets. Tous périrent avec l'équipage. La mort de M. de Vaudreuil qui avait gouverné le Canada pendant 21 ans, vint encore ajouter à ce malheur.

Le Marquis de Beauharnois succéda à M. de Vaudreuil. Il fit, en 1728, une expédition contre les Sauvages *Outaga-*

mis. Ceux-ci ne l'attendirent point et prirent la fuite.

En 1731, le Fort St. Frédéric fut construit à la Pointe *à la Chevelure* sur le lac Champlain, pour tenir en échec les établissemens anglais situés au delà.

L'année 1745 fut célèbre par le siége de Louisbourg et la reddition de cette place aux Anglais. La France fit des tentatives à deux reprises différentes pour la reprendre, mais inutilement. Dans la première, la flotte qu'elle avait envoyée, fut assaillie par une tempête qui la dispersa. Dans la seconde, M. de la Jonquière, qui joignait la commission de Gouverneur-Général de la Nouvelle France à celle de Vice-Amiral, et qui commandait la flotte française, fut rencontré par les Anglais sur les côtes de la Galice. Il soutint le combat pendant quelque tems, mais bientôt il fut obligé d'amener son pavillon et il fut fait prisonnier.

Pendant sa captivité, le Comte de la Galissonnière le remplaça dans le Gouvernement de la Colonie. Celui-ci fixa les limites du Canada jusqu'aux monts *Apa-*

laches ou *Alleghanis.* Par le traité d'Aix-la-Chapelle, la France recouvra tout ce que l'Angleterre lui avait enlevé, nommément Louisbourg et l'Ile du Cap-Breton.

Monsieur de la Jonquière mourut à Québec, en 1752. Il eut pour successeur le Marquis Duquesne de Menneville. De son temps plusieurs Forts furent construits dans le Canada, entr'autres celui qui porta son nom et qui fut élevé au confluent de la *Monongahela* ou *Malengueulée* et de l'*Ohio* ou *Belle-Rivière.* Il porte aujourd'hui le nom de Pittsburg. Les Anglais de leur côté franchirent les monts *Apalaches* et élevèrent dans le même tems le Fort *Necessity* (de la Nécessité) à peu de distance de celui de Duquesne aussi sur la *Monongahela.* Sous le Marquis Duquesne commencèrent les premières hostilités de la guerre qui se termina par la conquête du Pays par les Anglais. Un parti de Colons Virginiens, commandé par Washington, ayant assassiné Jumonville, le 27 mai 1754, Coulon de Villiers, son frère voulant venger sa mort, assiégea le Fort *Necessity* et le prit sur Washington,

le 3 Juillet de la même année. L'année suivante, le Général Braddock se mit en marche avec 2,200 hommes pour reprendre ce Fort ; mais il fut défait par 900 hommes que M. de Contrecœur, qui commandait le Fort Duquesne, envoya contre lui. Le Colonel Monkton. quelques jours auparavant, avait pris *Beauséjour*, dans l'Acadie.

Cette même année, 1755, le Marquis de Vaudreuil, natif de Montréal, et Gouverneur de la Louisiane, fut appelé à remplacer le Marquis Duquesne. Sous lui, la guerre continua entre les Français et les Anglais. Les Français sous la conduite de Montcalm prirent et démolirent, en 1756, les Forts *Ontario* et *Oswégo* ou *Chouaguen* sur le Lac Ontario ; s'emparèrent, en 1757, du Fort *William Henry* ou Fort *George* sur le Lac *George* ou *du St. Sacrement*, et repoussèrent le 8 Juillet 1758, avec une singulière bravoure et un aussi grand succès l'armée du général Abercrombie devant les retranchement de *Carillon* ou *Ticonderogas*, Dans cette action mémorable, les Fran-

çais, au nombre de 3 ou 4,000 hommes, eurent à lutter contre près de 16,000 combattans, lesquels ne se retirèrent qu'après 6 heures de l'assaut le plus obtiné. 1950 hommes du côté des Anglais, et 377 du côté des Français, furent tués ou blessés. Cet échec, loin d'abattre le courage des Anglais, leur fit prendre au contraire la résolution de chasser entièrement les Français du Canada. Ils s'étaient emparés auparavant, près de Terreneuve, de deux vaisseaux français chargés de troupes : avaient assiégé la forteresse de Louisbourg, qui avait été obligée de capituler, et s'étaient rendus maîtres du Cap Breton et de l'Ile St. Jean.

Le 27 Juin de l'année 1759, une flotte anglaise destinée à s'emparer de Québec, aborda à l'Ile d'Orléans. Pendant tout le mois d'août, les Anglais canonnèrent la ville sans aucun succès. Le Général Wolfe voyant que la saison était avancée, et désespérant de pouvoir forcer les Français, résolut d'essayer de combattre le Marquis de Montcalm dans une situation moins avantageuse. Dans la nuit du 12 au

13 septembre, il fit débarquer ses troupes à *l'Anse du Foulon* [maintenant *Wolfe's Cove*] et les rangea en bataille dans les plaines *d'Abraham* qu'il gravit sans opposition. Le Général Montcalm l'ayant appris, s'avança immédiatement pour le combattre. Le général Wolfe l'attendit de pied ferme, et comme tous deux désiraient d'en venir aux mains, la bataille commença aussitôt. L'une et l'autre y perdirent la vie ; [*] la victoire resta aux Anglais. Le commandant de Québec capitula avec eux malgré les espérances certaines d'un secours prochain, et avant même qu'il y eut une seule batterie de dressée contre la ville où les Français étaient rentrés après le combat. Dans cette occasion, les sœurs de l'Hôpital Général de Québec déployèrent un courage vraiment héroïque, et firent preuve d'un dévouement admirable dans les soins qu'elles prodiguèrent aux blessés des deux nations.

Au mois d'avril 1760, le chevalier de Levis vint mettre le siége devant la ville

[*] En 1827, on leur éleva à Québec un monument par souscription.

de Québec pour tâcher de la reprendre sur les Anglais. Après l'avoir bombardée pendant cinq jours, il apprit que deux gros vaisseaux anglais venaient d'arriver entre l'Ile d'Orléans et la Pointe Lévi. Alors désespérant de voir arriver des secours de France, il leva le siége, et se retira à Montréal, qui devint le quartier général. On fortifia cette ville, et on dressa aussi des batteries dans l'Ile Ste. Hélène.

Le 25 août, la flotte anglaise, commandée par le Général Murray, parut à quatre lieues au-dessous de Montréal. Elle portait 3,000 hommes de troupes. Le Général Amherst débarqua à Lachine avec 10,000 hommes. Le Gouverneur Français n'ayant que 3,500 hommes à leur opposer, jugea qu'il était impossible de résister avec d'aussi faibles ressources. En conséquence, il tint une assemblée dans la nuit du 6 au 7 septembre ; on y lut un mémoire sur l'état de la colonie et un projet de capitulation. Elle fut proposée, le 7, au Général Amherst qui accorda presque tout, excepté les honneurs demandés

pour les troupes françaises, voulant qu'elles mîssent bas les armes, livrâssent leurs drapeaux, (qui avaient auparavant été brûlés par ordre du Chevalier de Levis,) et ne servîssent pas durant la guerre. La capitulation fut acceptée de part et d'autre.

Par le traité de paix du 10 février 1763, la France cède à l'Angleterre le Canada et ses dépendances. D'un autre côté, Sa Majesté Britannique confirme et assure aux habitans du Canada le libre exercice du culte catholique, ainsi que les autres articles de la capitulation de Montréal. Ainsi passa de la domination de la France à celle de lAngleterre une Colonie d'un siècle et demi d'existence, une région aussi vaste que l'Europe.

CHAPITRE IV.

Depuis la cession du pays aux Anglais, 1763, *jusqu'à nos jours.*

Aussitôt que les Anglais se virent paisibles possesseurs du Canada, ils établirent un Gouvernement militaire; mais au bout de quatre ans ils le remplacèrent par un autre plus libéral. Les officiers que le général Amherst nomma dans Québec, Montréal et les Trois-Rivières, se conduisirent avec tant de modération, que les Canadiens commencèrent à prendre confiance dans ceux qu'ils avaient redoutés dans le principe. N'étant plus tourmentés par la guerre, ils purent cultiver leurs terres et porter les produits de leur industrie dans les marchés, les y vendre à qui ils voulaient et au prix demandé.

Le traité de paix et la Proclamation de George III. ne furent publiés en Canada qu'en 1764. Les Canadiens furent satisfaits d'y trouver la liberté du culte catholique, l'assurance d'une Chambre d'As-

semblée, l'établissement d'un Conseil Législatif dans l'*interim*, et l'érection des Cours de Justice.

Le premier Gouverneur Anglais depuis la Conquête fut le Général Murray. Il gouverna tellement à la satisfaction de tout le monde qu'en partant pour l'Angleterre en Juin, 1766, il reçut des adresses du Conseil, du Clergé, et des anciens et nouveaux sujets du pays, tous le complimentant sur sa bonne administration, et lui souhaitant une réception gracieuse de la part de son Souverain. Il fut remplacé par l'Honorable P. E. Irving ; et trois mois après, Sir Guy Carleton vint prendre les rênes du gouvernement de la Province. Sous lui, le Parlement Impérial passa l'Acte de la 14e George III, qui assurait et confirmait aux Canadiens le libre exercice de la Religion catholique, la perception par le clergé de ses droits et dîmes, la substitution d'un nouveau serment à l'ancien pour les catholiques ; respectant leurs droits de propriété, leurs lois, coutumes et usages ; introduisant la faculté de tester ; établis-

sant un Conseil Législatif où les Canadiens furent admis. Cependant on continua de procéder au criminel d'après les lois anglaises.

Les Colonies Anglo-Américaines ayant consommé leur révolte contre l'Angleterre en 1774, firent tous leurs efforts pour engager les Canadiens à se ranger de leur côté ; mais ceux-ci demeurèrent fidèles à l'Angleterre. L'année suivante, le général Américain Montgomery vint mettre le siége devant Québec. Il voulut prendre cette ville d'un coup de main, le 31 décembre. Les assiégés le reçurent si vigoureusement qu'il fut tué dans l'assaut avec plusieurs des pricipaux officiers. Les Américains perdirent aussi 400 prisonniers de guerre.

Le Général Carleton ayant demandé son rappel, fut remplacé par le Général Haldiman en 1778. Celui-ci fit faire le recensement de la Province en 1784 ; il se monta à 113,012 âmes. L'année suivante, on porta plusieurs plaintes contre son administration, et il fut rappelé.

Henry Hamilton le remplaça en qualité de Lieutenant Gouverneur.

L'année 1785 fut remarquable par une obscurité si profonde qu'on fut obligé d'allumer des chandelles vers les deux heures de l'après-midi. [*]

Le Gouverneur Hamilton ayant été rappelé, en 1786 le Colonel Hope prit sa place pour quelque tems seulement : car on ne tarda pas en Angleterre à nommer de nouveau Gouverneur-Général du Canada, Sir Guy Carleton, qui alors portait le tître de Lord Dorchester et qui prêta le serment requis le 23 Oct. 1786.

En 1792, Alured Clarke, Administrateur de la Province en l'absence du Lord Dorchester, fit sortir cette fameuse proclamation qui non seulement divisait la Province en Haut et Bas-Canada, mais

---

[*] En 1819, il y eut une obscurité semblable, mais plus effrayante, du moins à Montréal: car elle y fut accompagnée de tonnerres et d'éclairs. Le tonnerre tomba, vers les trois heures et demi de l'après-midi sur le clocher de l'église paroissiale de la ville. Il y mit le feu qui consuma la boule, et fit tomber la croix du côté de la rue, sans autre accident.

encore formait les Districts, Comtés, Villes et Townships du Bas-Canada et fixait le nombre de représentans que chacun élirait pour les représenter dans le Parlement Provincial qui devait se tenir le 10 Juillet de la même année.

Le Lord Dorchester eut pour successeur, en 1796, Sir Robert Prescott, et celui-ci l'Hon. Thomas Dunn le plus ancien membre dn Conseil Exécutif, en 1805.

En 1803, au mois de juin, l'ancienne Résidence et Eglise des Jésuites qui dataient de 1692, mais qui n'avaient été complétées qu'en 1744, ainsi que le " Château Vaudreuil, " bâti en 1723, et qui servait de Collège à Montréal depuis 1773, furent incendiés avec un grand nombre de maisons tant de la ville que du faubourg St. Laurent.

Le 2 Janvier 1806, on apprit à Québec la glorieuse victoire de Trafalgar. Elle procura aux Canadiens l'occasion de donner des marques de l'intérêt qu'ils y prenaient, par des illuminations et des chansons patriotiques.

Le Général Craig arriva à Québec en 1807 avec la qualité de Gouverneur en chef des Provinces du Haut et du Bas-Canada. Il en partit le 19 Juin 1811, sans être regretté des Canadiens. Il laissa l'administration du Canada à l'Hon. Thomas Dunn, qui devint ainsi Administrateur pour la 2de fois. Celui-ci fut remplacé le 14 Septembre de la même année, 1811, par le Général Sir George Prevost.

Sir George Prevost, en arrivant en Canada, trouva le pays partagé en deux factions au dedans, et menacé au dehors d'une guerre par les Etats-Unis. Par son affabilité et sa prudence il réussit à concilier les esprits. Le Congrès Américain ayant déclaré la guerre à l'Angleterre en 1812, Sir George sentit que toute sa force était dans les Canadiens. Il les accueillit bien et les affectionna, de sorte qu'il en obtint tout ce qu'il voulut. Par ses manières affables et ses louanges, il en fit des héros qui sauvèrent le Pays. Ce fut dans cette guerre que le Lieutenant Colonel de Salaberry remporta un bril-

lant succès à Châteauguay sur l'armée Américaine. Avec 300 Canadiens Voltigeurs et Miliciens incorporés il repoussa l'ennemi fort de 6 à 7,000 hommes disciplinés. En 1815, il y eut un traité de paix et d'amitié entre l'Angleterre et les Etats-Unis, et en conséquence la tranquillité fut rétablie dans le pays.

Les successeurs de Sir George Prevost furent Sir Gordon Drummond, *Administrateur*, John Wilson, *Administrateur*, le Duc de Richmond, *Gouverneur*, James Monk, *Administrateur*, Sir Pérégrine Maitland, *Administrateur*, le Comte de Dalhousie, *Gouverneur*, Sir Francis Burton, *Administrateur en son absence*, Sir James Kempt, *Administrateur* après le *départ* du Comte de Dalhousie, Lord Aylmer, *Gouverneur*, le Comte de Gosford, *Gouverneur*, Sir John Colborne, *Administrateur*, Lord Durham, *Gouverneur*, Sir John Colborne *de nouveau Administrateur* [depuis Lord Seaton], Charles Poulett Thompson, depuis Lord Sydenham, *Gouverneur*, Sir Richard Jackson, *Administrateur*, Sir Charles Bagot, *Gouverneur*,

enfin Sir Chs. Th. Metcalfe, *Gouverneur,* assermenté à Kingston le 13 mars, 1843.

Voici ce qui s'est passé de plus remarquable sous ces différens gouverneurs et Administrateurs tant sous le rapport religieux que civil.

En 1818, Monseigneur Edmund Burk fut envoyé dans la Nouvelle Ecosse avec le titre de Vicaire Apostolique. En 1819, Monseigneur Alexandre McDonell fut envoyé dans le Haut-Canada et Mgr. Angus McEachern dans les Provinces du Golfe, chacun avec la qualité de suffragant Auxiliaire de l'Evêque de Québec. En 1821, Mgr. Jean Jacques Lartigue, sacré Evêque de Telmesse, fut chargé de la conduite du District Episcopal de Montréal, et Mgr. Norbert Provencher, sacré Evêque de Juliopolis, fut chargé de celle du District du Nord Ouest ; tous deux aussi comme Suffragants auxiliaires de l'Evêque de Québec. Ces changemens eurent lieu sous l'épiscopat de feu Mgr. Jos. Octave Plessis, d'heureuse mémoire. Depuis ce tems, le Haut Canada, le Nouveau Brunswick et le District de Montréal sont de-

venus des Diocèses particuliers et séparés de celui de Québec. Le Diocèse de Montréal a été érigé en 1836, et Mgr. J. J. Lartigue en a été le premier Evêque Titulaire. Les Diocèses du Haut-Canada et du Nouveau Brunswick ont subi chacun une division en 1842. Les Diocèses du Haut-Canada sont ceux de Kingston et de Toronto ; ceux du Nouveau Brunswick sont ceux de Charlottown et du Nouveau-Brunswick.

Le 17 Mai 1823 eut lieu la cérémonie de la première pierre de l'Eglise Cathédrale de Montréal ; et celle de la grande Eglise Paroissiale eut lieu le 23 Septembre 1824. L'ancienne Eglise Paroissiale, qui datait de 1672, ne fut démolie qu'en 1830.

Les villes et cités de Québec et de Montréal furent incorporées pour la première fois par la Législature Provinciale, le 31 mars 1831 ; mais le Gouverneur d'alors ayant cru devoir réserver pour la sanction Royale les Actes qui établissaient ces incorporations, le Roi les approuva, le 12 avril 1832. Le Gouverneur l'annonça

au pays par proclamation du 15 juin suivant. Cependant l'élection d'un Maire et de Conseillers-de-ville ne put avoir lieu qu'en mars et juin 1833. Leurs Honneurs Elzéar Bedard à Québec et Jacques Viger à Montréal furent élus, par acclamation, les premiers Maires de ces cités.

Les années 1832 et 1834 furent remarquables par les horribles ravages du Choléra. Plus de 12,000 personnes furent les victimes de ce fléau dans la première année, et 8,000 périrent dans la seconde.

Le 23 janvier 1834, le château St. Louis à Québec, dont les fondations avaient été jetées par Champlain en 1620, fut consumé par les flammes.

En 1837 et 1838, il s'éleva des troubles malheureux dans le Haut-Canada et le District de Montréal. Plusieurs personnes en furent les victimes. Ces troubles furent occasionnés par le retard que l'on apportait en Angleterre à redresser certains griefs dont on se plaignait depuis quelques années dans le pays. Ils furent réprimés par Sir John Colborne.

Les Frères des Ecoles Chrétiennes arrivèrent à Montréal en 1837 ; et les Pères Oblats en 1841. Les Jésuites dont les Couvens avaient été supprimés par le Gouvernement, aussi bien que ceux des Pères Récollets (*), quelque tems après la Conquête, revinrent pour la seconde fois, en 1842. Les Dames du Sacré Cœur arrivèrent aussi cette même année. Le 25 mars de l'année suivante, 1843, sept novices, se destinant à devenir *Sœurs de Charité*, dans la Maison de la Providence à Montréal, prirent l'habit de cet Institut.

En 1841, dans le cours du mois de mai, une masse énorme se détacha du Cap-Diamant, à Québec, vis-à-vis des bâtimens de la Douane, et ensevelit sous un monceau de roches et de terre huit ou dix maisons qui se trouvaient au dessous, avec leurs malheureux habitans. Le nombre des victimes qui périrent fut de quarante à cinquante.

Pendant les années 1838, 39 et 40, la

(*) Les Pères Récollets, depuis la première prise de Québec par les Anglais, n'étaient revenus en Canada qu'en 1670.

Législature Provinciale pour le Bas-Canada fut remplacée par un Conseil Spécial ; et en 1841, les Provinces du Haut et du Bas-Canada furent réunies en une seule sous le nom de *Province du Canada.* Ce changement s'opéra sous le gouvernement de Lord Sydenham, qui mourut à Kingston, en Juillet de la même année, des suites d'une chûte de cheval. Son Successeur, Sir Chs. Bagot, s'attira l'affection de tous les Canadiens par la conduite franche et libérale qu'il tint à leur égard, et mourut aussi à Kingston le 23 mai 1843.

Il eut pour Successeur Sir Charles Theophilus Metcalfe, notre Gouverneur actuel. Celui-ci a suivi une politique qui a créé de la division parmi les Canadiens. Tous néanmoins s'accordent à reconnaître en lui un homme généreux et qui fait un noble usage de sa fortune.

Le 20 Juin 1843, l'église, le couvent et presque tout le village de Boucherville passèrent à l'incendie. Le feu avait été mis par des étincelles échappées des tuyaux du bateau à vapeur le *St. Louis,*

lorsqu'il abordait à ce village pour y déposer les passagers. Les incendiés furent abondamment secourus par la générosité publique.

Le 28 mai 1845, plus de 1200 maisons périrent par les flammes dans la ville de Québec, et le 28 Juin suivant, pareil incendie éclatta dans la même ville, et consuma encore un nombre à peu près égal de maisons. De tout côté, l'on s'empressa de venir au secours des incendiés. Les villes de Québec et de Montréal fournirent pour leur part à peu près £30,000. Le cri de détresse fut entendu non seulement dans tout le pays, mais encore dans la Mère-Patrie, où les âmes charitables et généreuses se cotisèrent largement pour aider les malheureux incendiés à se relever de leurs pertes.

FIN DE L'ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DU CANADA.

NOTIONS GRAMMATICALES.

POUR SERVIR A L'ETUDE DE LA LANGUE ANGLAISE.

La grammaire anglaise est l'art de parler et d'écrire correctement en anglais. Il y a en anglais deux sortes de lettres, les voyelles et les consonnes. Les voyelles sont *a*, *e*, *i*, *o*, *u* et *y*. Les consonnes sont *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *j*, *k*, *l*, *m*, *n*, *p*, *q*, *r*, *s*, *t*, *v*, *w*, *x*, *z*.

La lettre *h* est tantôt muette, tantôt aspirée.

Il y a en anglais neuf espèces de mots, le *nom* ou *substantif*, l'*article*, le *pronom*, le *verbe*, l'*adverbe*, la *préposition*, la *conjonction* et l'*interjection*.

1°. Nom. Le *nom* est un mot qui sert à nommer les personnes ou les choses. Les noms communs appartiennent à plusieurs choses semblables, par exemple : *man*, homme, *virtue*, vertu. Les noms propres n'appartiennent qu'à une seule

personne ou une seule chose, par exemple : *Peter*, Pierre, *London*, Londres.

Il y a en anglais trois genres : le masculin, quand on parle des noms de mâles comme *father*, père ; le féminin, quand on parle des noms de femelles, comme *mother*, mère ; le neutre, quand on parle des noms de choses qui ne sont ni mâles ni femelles, comme *house*, maison, *garden*, jardin.

Il y a en anglais deux nombres ; le singulier, quand on ne parle que d'une personne ou d'une chose ; le pluriel, quand on parle de plusieurs.

Pour former le pluriel des noms anglais, on ajoute *s* au singulier, *table*, table, *tables*, tables ; ou *es*, si le nom est terminé par *ch*, *sh*, *ss*, *x*, *church*, église, *churches*, églises ; ou bien l'on met *ves* à la place de *f*, *fe*, si le nom est terminé ainsi : *loaf*, pain, *loaves*, pains, *wife*, femme, *wives*, femmes ; cependant s'il est terminé par *ff*, ou *oof*, il prend *s* au pluriel ; ou enfin en mettant *ies* à la place d'*y*, quand il est terminé par *y*, à moins qu'il n'y ait une voyelle avant l'*y* : *beauty*, beauté, *beauties*, beautés, *key*, clef, *keys*, clefs.

11 o. Articles. Il y a en anglais trois espèces d'articles, 1 o le défini *the*, le *m*, la *f*, les *plur*. 2 o. l'indéfini *a* devant une consonne, *an* devant une voyelle, un *m*, une *f*, 3 o le partitif *some* du *m*, de la *f*, des *plur*. *some bread*, du pain, *some meat*, de la viande, *some peaches*, des pêches.

Nota.—Le régime du nom se met quelquefois en anglais en transposant le second devant le premier, et mettant *s* entre deux, par exemple : *Peter's wife*, la femme de Pierre, pour *the wife of Peter*.

III. Adjectif. L'adjectif est un mot que l'on ajoute au nom pour marquer la quantité ou la qualité d'une personne ou d'une chose.

Le plus souvent, en anglais, les adjectifs se placent devant le nom. Ils sont de tout genre et de tout nombre, ainsi *good* veut dire *bon*, *bonne*, *bons*, *bonnes*.

Le comparatif a lieu lorsque *plus* se trouve devant l'adjectif. Pour l'exprimer en anglais, si l'adjectif n'a qu'une ou deux syllabes, on ajoute *er* ou *r* ex : *great*, grand, *greater*, plus grand, *fine*, beau,

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

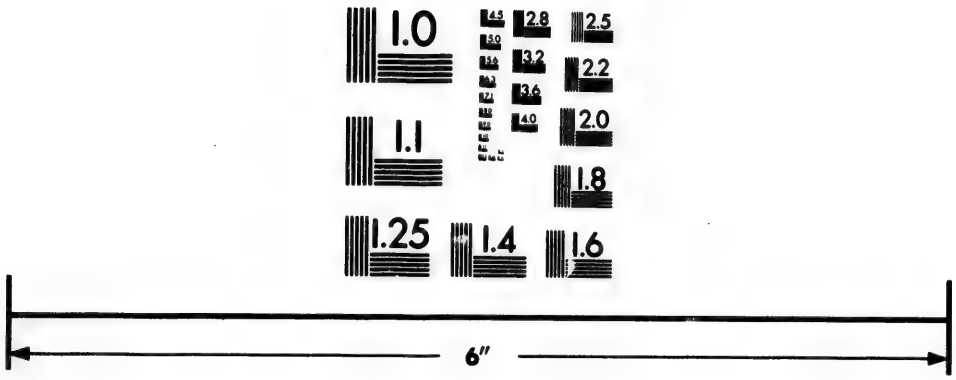

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

finer, plus beau ; mais si l'adjectif a plus de deux syllabes, on exprime *plus* par *more*, ex : *opulent*, opulent, *more opulent*, plus opulent. Le *que* qui suit le comparatif s'exprime par *than*. Il est plus sage *que* prudent. He is wiser *than* prudent.

Le superlatif a lieu quand *le plus* se trouve devant l'adjectif. Pour l'exprimer en anglais, si l'adjectif n'a qu'une ou deux syllabes, on ajoute *est* ou *st*, ex : *great*, grand, *greatest*, le plus grand, *fine*, beau, *finest*, le plus beau ; mais si l'adjectif a plus de deux syllabes on exprime *le plus* par *the most*, ex : *opulent*, opulent, *the most opulent*, le plus opulent.

Les trois adjectifs suivans s'écartent de la règle générale.

Positif :	*good*,	bon,
	Bad,	mauvais,
	Little,	petit,
Comp :	*Better*,	meilleur,
	Worse,	plus mauvais, pire,
	Less,	plus petit, moindre,
Sup :	*The best*,	le meilleur,
	The worst,	le plus mauvais, le pire,
	The least,	le plus petit, le moindre,

Aussi... que autant... que, tant... que, s'expriment par *as, as much... as,* si le *que* n'est pas suivi d'une phrase, ex : *Je ne suis pas* si *grand que lui, I am not so tall as he;* mais quand le *que* est suivi d'une phrase, on les exprime par *so... that, so much... that; Il est* si *prudent* que *tout le monde le consulte, he is* so *prudent* that *every body consults him;* il est tant *usé* que *je ne puis plus m'en servir, it is* so much *worn* that *I can no longer make use of it.*

IV. Pronom. Le Pronom est un mot qui tient la place du nom. On distingue les pronoms personnels, les pronoms possessifs, les pronoms relatifs et les pronoms démonstratifs.

Les *Pronoms personnels* sont :

1er	personne Sing. *I, me,*	je, me, moi ;
2e	*thou, thee,*	tu, te, toi,
3e	m. *he, him,*	il, lui, le,
	f. *she, her,*	elle, la,
	n. *it*	se, soi ;
1re	Plur. *We, us,*	Nous.
2de	*you, ye,*	Vous.
3e	*they, them,*	Ils, eux, elles, les, leur, se, soi.

Les *pronoms possessifs* sont :

1. *My*	mon, ma, mes.	1. *Our*,	notre, nos.
thy	ton, ta, tes.	*your*,	votre, vos.
his m. *her* f. *its* n.	son, sa, ses.	*Their*,	leur, leurs.
2. *Mine*	à moi, le mien, la mienne, les miens, les miennes	2. *Ours*	à nous, le nôtre, les nôtres,
Thine	à toi, le tien, la tienne, les tiens, les tiennes.	*yours*,	à vous, le vôtre les vôtres
His m. *hers* f. *its* n.	à lui, à elle, le sien, la sienne, les siens, les siennes,	*Theirs*,	à eux, à elles, le leur, les leurs.

NOTA.—*His* sert pour les hommes, *her* pour les femmes, *its* pour les animaux et les choses inanimées ; ainsi, en parlant d'un homme, je dirai : *his father*, son père ; d'une femme, *her father*, son père ; d'un cheval, *its master*, son maît

Les *pronoms relatifs* sont :

Who, *whom*, qui, le quel, la quelle, les quels, les quelles, *of whom*, *whose*, dont, de qui, du quel de la quelle, etc.

Ce pronom sert pour les personnes.

that, qui, que, *what*, quoi, que, *which*, que, le quel, lesquels, etc.

Ces pronoms sont relatifs aux animaux et aux choses inanimées.

What sert aussi pour interroger : quel homme? *what man ?*

Les *pronoms démonstratifs* sont :

This that, ce, cet, cette, celui, celle, celui-ci, celui-là, celle-ci, celle-là, ceci, cela.

These, *those*, ces ceux, celles, ceux-ci, ceux-là, celles-ci, celles-là.

NOTA.—*This* et *these* sont pour les objets proches, *that* et *those* pour les objets éloignés.

V. VERBE.—Le verbe est un mot qui sert à marquer que l'on est, que l'on fait ou que l'on souffre quelque chose.

Dans les verbes, il faut considérer les modes, les tems, les nombres et les personnes.

Il y a en anglais quatre modes : l'Infinitif, l'Indicatif, le Subjonctif et l'Impératif.

Il y a trois tems, le présent, le passé ou prétérit et le futur.

Les deux verbes auxiliaires *To have*, avoir, et *to be*, être, servent à conjuguer les autres.

CONJUGAISON DU VERBE *TO HAVE*, AVOIR.

INFINITIF.

Présent,	Avoir,	*to have.*
Participe présent,	ayant,	*having.*
Participe passé,	eu *m.* eue *f.*	*had.*

PRÉSENT.

I have,	j'ai.
Thou hast,	tu as.
He has,	il a.
She has,	elle a.
We have,	nous avons.
You have,	vous avez.
They have,	ils ont, *ou* elles ont

PRÉTÉRIT OU PASSÉ.

I had,	j'avais,	ou j'eus.
Thou hadst,	tu avais,	tu eus.
He had,	il avait,	il eut.
She had,	elle avait,	elle eut.
We had,	nous avions,	nous eûmes.
You had,	vous aviez,	vous eûtes.
They had,	ils avaient, ou elles avaient,	ils eurent, ou elles eurent.

FUTUR *de simple énoncé.*

I shall have,*	j'aurai.
Thou wilt have,	tu auras.
He will have,	il aura.
We shall have,	nous aurons.
You will have,	vous aurez.
They will have,	ils auront.

FUTUR *indicatif de la volonté de la personne qui parle.*

I will have,	j'aurai.
Thou shalt have,	tu auras.
He shall have,	il aura.
We will have,	nous aurons,
You shall have,	vous aurez.
They shall have,	ils auront.

CONDITIONNEL *de simple énoncé.*

I should have,	j'aurais.
Thou wouldst have,	tu aurais.
He would have,	il aurait.
We should have,	nous aurions.
You would have,	vous auriez.
They would have,	ils auraient.

* SHALL, à la première personne, désigne simplement une chose future ; à la seconde et à la troisième, il exprime la promesse, l'ordre, ou la menace. WILL, au contraire, à la première personne du singulier et du pluriel, exprime la résolution et la promesse ; à la seconde et à la troisième, il indique seulement que la chose doit arriver.

CONDITIONNEL *qui indique quelle serait la volonté de la personne qui parle.*

I would have,	j'aurais.
Thou shouldst have,	tu aurais.
He should have,	il aurait.
We would have,	nous aurions.
You should have,	vous auriez.
They should have,	ils auraient.

IMPÉRATIF.

Let me have,	que j'aie.
Have,	aie.
Let him have,	qu'il ait.
Let her have,	qu'elle ait.
Let us have,	ayons.
Have,	ayez.
Let them have,	qu'ils aient.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

That I may have,	que j'aie.
That thou mayest have,	que tu aies.
That he may have,	qu'il ait.
That we may have,	que nous ayons.
That you may have,	que vous ayez.
That they may have,	qu'ils aient.

PRÉTÉRIT OU PASSÉ.

That I might have,	que j'eusse.
That thou mightest have,	que tu eusses.
That he might have,	qu'il eût.
That we might have,	que nous eussions.
That you might have,	que vous eussiez.
That they might have,	qu'ils eussent.

Conjugaison du verbe auxiliaire to be, *être.*

INFINITIF.

PRESENT.	*To be,*	être.
PARTICIPE PRESENT.	*Being,*	étant.
PARTICIPE PASSÉ.	*Been,*	été.

INDICATIF.

PRÉSENT.

I am,	je suis.
Thou art,	tu es.
He is,	il est.
We } *are,*	nous sommes.
You } *are,*	vous êtes.
They } *are,*	ils sont.

PRÉTÉRIT OU PASSÉ.

I was,	j'étais,	*ou* je fus.
Thou wast,	tu étais	tu fus.
He was,	il était	il fut.
We } *were,*	nous étions	nous fumes.
You } *were,*	vous étiez	vous futes.
They } *were,*	ils étaient	ils furent.

FUTUR *de simple énoncé.*

I shall be,	je serai.
Thou wilt be,	tu seras.
He will be,	il sera.
We shall be,	nous serons.
You will be,	vous serez.
They will be,	ils seront.

FUTUR *indicatif de la volonté de la personne qui parle.*

I will be,	je serai.
Thou shalt be,	tu seras.
He shall be,	il sera.
We will be,	nous serons.
You shall be,	vous serez.
They shall be,	ils seront.

CONDITIONNEL *de simple énoncé.*

I should be,	je serais.
Thou wouldst be,	tu serais.
He would be,	il serait.
We should be,	nous serions.
You would be,	vous seriez.
They would be,	ils seraient.

CONDITIONNEL *qui indique quelle serait la volonté de celui qui parle.*

I would be,	je serais.
Thou shouldst be,	tu serais.
He should be,	il serait.
We would be,	nous serions.
You should be,	vous seriez,
They should be,	ils seraient.

IMPÉRATIF.

Let me be,	que je sois.
Be,	sois.
Let him be,	qu'il soit.
Let her be,	qu'elle soit.
Let us be,	soyons.
Be,	soyez.
Let them be,	qu'ils soient.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

That I may be,	que je sois,
That thou mayest be,	que tu sois.
That he } *may be,*	qu'il soit.
That we	que nous soyons.
That you	que vous soyez.
That they	qu'ils soient.

PRÉTÉRIT OU PASSÉ.

That I might be,	que je fusse.
That thou mightest be,	que tu fusses.
That he } *might be,*	qu'il fût.
That we	que nous fussions.
That you	que vous fussiez.
That they	qu'ils fussent.

Conjugaison du verbe régulier to walk [*marcher*] *qui peut servir de modèle de conjugaison pour tous les verbes réguliers.*

INFINITIF.

PRESENT.	*To walk,*	marcher.
PARTICIPE PRESENT.	*Walking,*	marchant.
PARTICIPE PASSE'.	*Walked,*	marché.

INDICATIF.

PRÉSENT.

I walk,	je marche.
Thou walkest,	tu marches.
He walks,	il marche.
We walk,	nous marchons.
You walk,	vous marchez.
They walk,	ils marchent.

PRÉTÉRIT OU PASSÉ.

I walked,	je marchais	*ou*	marchai.
Thou walkedst,	tu marchais,		marchas.
He walked,	il marchait,		marcha.
We walked,	nous marchions,		marchâmes.
You walked,	vous marchiez,		marchâtes.
They walked,	ils marchaient,		marchèrent.

FUTUR *de simple énoncé.*

I shall walk.	je marcherai.
Thou wilt walk,	tu marcheras.
He will walk,	il marchera.
We shall walk,	nous marcherons.
You will walk,	vous marcherez.
They will walk,	ils marcheront.

FUTUR *indicatif de la volonté de la personne qui parle.*

I will walk,	je marcherai.
Thou shalt walk,	tu marcheras.
He shall walk,	il marchera.
We will walk,	nous marcherons.
You shall walk,	vous marcherez.
They shall walk,	ils marcheront.

CONDITIONNEL *de simple énoncé.*

I should walk,	je marcherais.
Thou wouldst walk,	tu marcherais.
He would walk,	ils marcherait.
We should walk,	nous marcherions.
You would walk,	vous marcheriez.
They would walk,	ils marcheraient.

CONDITIONNEL *qui indique quelle serait la volonté de la personne qui parle.*

I would walk,	je marcherais.
Thou shouldst walk,	tu marcherais.
He should walk,	il marcherait.
We would walk,	nous marcherions.
You should walk,	vous marcheriez.
They should walk,	ils marcheraient.

IMPÉRATIF.

Let me walk,	que je marche.
Walk,	marche.
Let him walk,	qu'il marche.
Let her walk,	qu'elle marche.
Let us walk,	marchons.
Walk,	marchez.
Let them walk,	qu'ils marchent.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

That I may walk,	que je marche.
That thou mayest walk,	que tu marches.
That he may walk,	qu'il marche.
That we may walk,	que nous marchions,
That you may walk,	que vous marchiez.
That they may walk,	qu'ils marchent.

PRÉTÉRIT OU PASSÉ.

That I might walk,	que je marchasse.
That thou mightest walk,	que tu marchasses.
That he might walk,	qu'il marchât.
That we might walk,	que nous marchassions.
That you might walk,	que vous marchassiez.
That they might walk.	qu'ils marchassent.

Manière d'interroger Aimé-je, *love I, Do I love.*

Aimais-je, *Did Ilove*, Aimerai-je, *Shall I love.*

VI. Adverbe.—L'Adverbe est un mot que l'on ajoute au verbe pour marquer les différentes circonstances qui accompagnent nos idées et nos actions.

Il y a des adverbes :

1. De tems : *now*, maintenant, *to-day*, aujourd'hui, etc.
2. De lieu : *where*, où, *here*, ici, etc.
3. De quantité : *how much*, combien, *few*, peu, etc.
4. De qualité : *well*, bien, *right*, juste, etc.
5. D'affirmation : *yes*, oui, *truly*, véritablement, etc.
6. De négation : *no*, *not*, non, ne pas, etc.
7. De doute ; *perhaps*, peut-être, etc.
8. De comparaison : *more*, plus, *less*, moins, etc.
9. D'interrogation : *when*, quand, *how*, comment, *why*, pourquoi, etc.

Généralement on peut faire de tous les adjectifs anglais autant d'adverbes en ajoutant *ly*, comme on les forme en français en ajoutant *ment*, ex : *chief*, principal, *chiefly*, principalement, *easy*, aisé, *easily*, aisément, *sensible*, sensible, *sensibly*, sensiblement.

VII. Préposition.—La préposition est un mot qui sert à désigner les différens rapports qu'il y a entre les noms, les pronoms, les verbes et les adverbes :

1. Entre les noms, ex : *with your leave*, avec votre permission.
2. Entre les pronoms : *as for me*, quant à moi.
3. Entre les verbes : *after having dined*, après avoir diné.
4. Entre les adverbes : *till now*, jusqu'à présent.

VIII. Conjonction.—La conjonction est un mot qui sert à lier les mots entre eux et les phrases entre elles, ex : vous *et* moi nous savons l'anglais, *mais* votre père l'ignore.

Les principales conjonctions sont :

And, et.	*in short*, enfin.
As if, comme si.	*for*, car.
So that, de sorte que.	*nevertheless*, néanmoins.
Yet, cependant.	*but*, mais.
However, toutefois.	*when*, lorsque.
Altho', *tho'*, quoique.	*in order that*, afin que.

IX. Interjection.—L'interjection est un mot qui exprime les différens mouvemens de l'âme, *Ah !* ah ! *alas !* hélas ! *pshaw!* bah ! etc.

FIN.

NOTIONS
SUR L'ARITHMÉTIQUE.

L'*Arithmétique* est la science théorique et pratique des nombres.

La *Numération* est l'art de combiner les chiffres de manière à pouvoir exprimer toutes sortes de nombres.

Les principales opérations de l'Arithmétique sont l'*Addition*, la *Soustraction*, la *Multiplication* et la *Division*.

L'*Addition* est une opération par laquelle on joint deux ou plusieurs nombres ensemble pour voir combien ils font en tout. Ce total s'appelle *somme*. Pour faire une *Addition* on écrit les nombres les uns sous les autres, les unités sous les unités, les dizaines sous les dizaines, les centaines sous les centaines, etc., on tire un trait au-dessous, et l'on ajoute d'abord les unités, ensuite les dizaines, puis les centaines, etc.

La *Soustraction* est une opération par laquelle on retranche un nombre d'un autre, pour savoir de combien l'un est plus grand que l'autre. Cet excès se nomme *différence*. Pour faire une *Soustraction*, on pose le plus petit nombre sous le plus grand, unités sous les unités, dizaines sous les dizaines, centaines sous les centaines, etc., on tire un trait au dessous, et l'on retranche, en allant de droite à gauche, chaque chiffre du nombre inférieur du chiffre correspondant du nombre supérieur.

La *Multiplication* est une opération par laquelle on prend un nombre qu'on appelle *Multiplicande*, autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre qu'on appelle *Multiplicateur*. Le résultat de la *Multiplication* se nomme *Produit*. Pour faire une *Multiplication*, on place le multiplicateur au dessous du multiplicande, unités sous les unités, dizaines sous les dizaines, etc., on tire un trait au dessous, et l'on multiplie tout le multiplicande, en commençant par la droite, d'abord par les unités du multiplicateur, ensuite par les dizaines, puis par les centaines, etc., et l'on additionne tous les produits particuliers pour avoir le produit total.

TABLE DE MULTIPLICATION.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
2	4	6	8	10	12	14	16	18
3	6	9	12	15	18	21	24	27
4	8	12	16	20	24	28	32	36
5	10	15	20	25	30	35	40	45
6	12	18	24	30	36	42	48	54
7	14	21	28	35	42	49	56	63
8	16	24	32	40	48	56	64	72
9	18	27	36	45	54	63	72	81

La *Division* est une opération par laquelle on cherche combien de fois un nombre qu'on appelle *Dividende* contient un autre nombre qu'on appelle *Diviseur*. Le résultat de la Division s'appelle *Quotient*. Pour faire une *Division*, on écrit le Diviseur à la droite du Dividende, on les sépare l'un de l'autre par une ligne et l'on tire une autre ligne sous le Diviseur. Ensuite on prend dans le Dividende, en commençant par la gauche, une nombre capable de contenir le Diviseur, on voit combien de fois le Diviseur est contenu dans cette partie de division et l'on écrit ce nombre de fois sous le Diviseur ; puis on multiplie le Diviseur avec ce nombre et l'on écrit le produit sous la partie de division pour l'en soustraire ; à côté du reste, s'il y en a un, on abaisse le chiffre suivant du Dividende, l'on cherche encore combien de fois le reste avec le chiffre abaissé contient le diviseur etc., et l'on continue l'opération comme ci-dessus jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de chiffre à descendre.

Quant il s'agit d'opérer sur des nombres ou quantités de différentes espèces, comme des louis, shellings et deniers, des toises, pieds, pouces, etc., les opérations sont appellées *complexes*.

Pour faire une *Addition Complexe*, on place les nombres de même espèce les uns sous les autres, les deniers, sous les deniers les shellings sous les shellings, etc., on prend la somme de la plus petite espèce, on voit si cette somme contient des unités de l'espèce suivante à gauche pour les ajouter à celles de cette espèce, et ainsi de suite jusqu'à la plus grande espèce dont on pose la somme toute entière.

Pour faire une *Soustraction Complexe*, on pose le petit nombre au-dessous du grand, les quantités de même espèce les unes sous les autres, on soustrait, en commençant par la droite, chaque nombre inférieur du nombre supérieur correspondant. Si le nombre inférieur est plus grand que le nombre supérieur, on ajoute à ce dernier autant d'unités qu'il en faut pour en faire une de l'espèce immédiatement à gauche, se souvenant, quand on passe à cette espèce que le nombre supérieur a été diminué d'une unité. (*a*)

Une *Fraction* est une ou plusieurs parties d'unités.

Pour exprimer une *Fraction* on se sert de deux quantités écrites l'une au dessous de l'autre et séparées par une barre ; par exemple $\frac{3}{4}$. La quantité supérieure s'appelle *Numérateur;* la quantité inférieure s'appelle *Dénominateur.*

Pour donner à un entier la forme d'une fraction on le considère comme numérateur et on lui donne 1 pour dénominateur.

Pour réduire un entier en fraction d'un dénominateur donné, on multiplie l'entier par le dénominateur donné, et l'on donne au produit le dénominateur donné.

Pour réduire deux fractions au même dénominateur, on multiplie les deux termes de chacune par le dénominateur de l'autre. S'il y avait plu-

(*a*) *Quant à la Multiplication et à la Division complexes, comme il y a différentes méthodes pour les faire, il faut voir les auteurs qui enseignent ces méthodes ; par conséquent on laisse aux Instituteurs à faire apprendre aux enfans celles des auteurs qu'ils suivent.*

sieurs fractions à réduire au même dénominateur, on multiplierait les deux termes de chacune par le produit des dénominateurs des autres fractions.

Pour réduire une fraction à sa plus simple expression, on divise les deux termes de la fraction par le plus grand commun diviseur.

Pour faire une addition de fractions, on réduit les fractions au même dénominateur, si elles n'y sont pas ; ensuite on ajoute ensemble les numérateurs, et l'on met au-dessous de la somme le dénominateur commun.

Pour faire une soustraction de fractions, on les réduit au même dénominateur, si elles n'y sont pas ; ensuite on fait la soustraction des numérateurs et l'on donne à la *différence* le dénominateur commun.

Pour multiplier une fraction par une autre, on multiplie numérateur par numérateur, et dénominateur par dénominateur.

Pour multiplier un entier par une fraction ou une fraction par un entier, il suffit de multiplier par l'entier le numérateur de la fraction.

Pour multiplier un entier et une fraction par un entier et une fraction, il faut réduire chaque entier au même dénominateur que sa fraction pour l'ajouter avec elle et n'en faire qu'une ; ensuite on multiplie les deux fractions, numérateur par numérateur et dénominateur par dénominateur.

Pour diviser une fraction par une fraction, on renverse la fraction diviseur, et l'on fait ensuite comme dans la multiplication des fractions.

Pour diviser une fraction par un entier, on multiplie le dénominateur de la fraction par l'entier.

Pour diviser un entier par une fraction, renversez la fraction, et multipliez l'entier par le nombre qui est devenu le numérateur de la fraction renversée.

Pour diviser un entier et une fraction, par un entier et une fraction, on réduit chaque entier au même dénominateur que sa fraction pour l'ajouter avec elle et n'en faire qu'une ; ensuite on renverse la fraction diviseur et l'on fait comme dans la multiplication des fractions.

La règle de *Trois* est la méthode de trouver le quatrième terme d'une proportion dont on connait les trois autres.

La règle de trois est simple, quand il n'y a que trois termes connus.

Pour faire une règle de trois *simple*, on pose d'abord les deux termes de même espèce connue, le grand devant le petit, si le terme cherché doit être plus petit que le troisième ; ou bien le petit devant le grand, si le terme cherché doit être plus grand que le troisième. On multiplie ensuite le second et le troisième terme l'un par l'autre, et l'on divise le produit par le premier terme. Le quotient sera le terme cherché.

La règle de Trois est composée, lorsqu'il y a plus de trois termes connus.

Pour faire une règle de Trois *composée*, on fait autant de proportion qu'il y a de termes doubles de même espèce connue, en observant pour les placer ce qu'il faut observer dans la règle de Trois

simple. Ensuite on multiplie tous les premiers termes les uns par les autres, et tous les seconds termes aussi les uns par les autres. De cette manière on réduit toutes ces proportions à une règle de Trois simple, et l'on trouve facilement le terme cherché.

FIN.

ers
nds
ette
ane
t le